

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif  
PARTIE A**

**IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE**

CCI	2014FR16M0OP012
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Nord-Pas de Calais 2014-2020
Version	2022.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	26 mai 2023

Non validé

<b>IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE</b> .....	<b>1</b>
<b>2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	<b>6</b>
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	6
<b>3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	<b>9</b>
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	9
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	14
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a.....	14
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b.....	18
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3a.....	22
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3d.....	25
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c.....	29
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4a.....	31
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4b.....	34
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4c.....	37
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4e.....	40
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4f.....	44
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 5a.....	47
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6c.....	50
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6d.....	53
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6e.....	56
Tableau 2B : Indicateurs de résultat pour l'IEJ et l'IEJ REACT-EU par axe prioritaire ou partie d'axe prioritaire (article 19, paragraphe 3, annexes I et II du règlement FSE) - 5 / 8ii.....	58
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU.....	60
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 5 / 8ii.....	61
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 5.....	63
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 6 / 9iv.....	64

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU .....	66
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 6 / 9iv67	
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 6.....	69
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 6 / 10iii .....	70
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU .....	72
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 6 / 10iii .....	73
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 6.....	75
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 9 / 13i.....	76
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 10 .....	84
Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 10 / OS1 .....	85
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 .....	86
Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 7 / 1 .....	87
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 8 .....	88
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 8.....	89
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 8 / 1.....	90
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises .....	91
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	92
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	94
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme .....	94
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FEDER REACT-EU, le FSE, le FSE REACT-EU et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013].....	95
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	104
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER, FEDER REACT-EU et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses engagées en dehors de l'Union (FSE et FSE REACT-EU) .....	105
Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles.....	106
<b>4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS.....</b>	<b>107</b>
<b>5. INFORMATIONS SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES, Y COMPRIS AU TITRE DE REACT-EU, LE CAS ÉCHÉANT .....</b>	<b>110</b>
<b>6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>112</b>
<b>7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....</b>	<b>115</b>
<b>8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS .....</b>	<b>116</b>
BPI - Prêt Feder Innovation React'Eu (NP31394) .....	116
CAP 3ème Révolution Industriel (NP5784+5783) .....	120
<b>CAP TRI.....</b>	<b>123</b>
FAG ITI (NP12099).....	126
<b>Pas de nom .....</b>	<b>129</b>
Fonds de garantie Développement & Innovation (NP24870).....	132
<b>Pas de nom .....</b>	<b>134</b>
Fonds de garantie FEDER Développement/transmission Hauts-de-France (NP24926).....	138
<b>Fonds régional FEDER Hauts-de-France.....</b>	<b>140</b>
Fonds de prêts Rebond FEDER Hauts-de-France (NP27273) .....	143
<b>Prêt Rebond FEDER.....</b>	<b>146</b>
NFA (NP34) .....	149
<b>Pas de nom .....</b>	<b>151</b>

NFA React'EU (NP31734).....	154
Prêt FEDER Innovation (1b) (NP17100).....	159
<b>Pas de nom</b> .....	161
Prêt FEDER Innovation (4f) (NP17101).....	165
<b>Prêt FEDER Innovation</b> .....	167
REV3 CAPITAL React'Eu (NP33178).....	170
<b>9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE</b> .....	175
<b>10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	177
10.1. Grands projets .....	177
10.2. Plans d'action communs.....	180
<b>11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	183
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	183
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	184
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	184
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	184
11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme.....	184
<b>12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013</b> .....	185
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations.....	185
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication .....	187
<b>13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement)</b> .....	188
<b>14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	189
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel .....	189
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds .....	189
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales .....	189
14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes .....	189
14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant .....	190
14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées.....	190
<b>15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	191
<b>16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement)</b> .....	192

<b>17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>193</b>
<b>18. INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [article 19, paragraphes 4 et 6, du règlement (UE) n° 1304/2013 (le cas échéant)] .....</b>	<b>194</b>
<b>Documents.....</b>	<b>196</b>
<b>Résultats de la dernière validation .....</b>	<b>197</b>

Non validé

**2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.**

Au 31.12.22, ce sont 1 126 opérations qui étaient programmées, pour un montant total de 2 328 843 134 € dont 1 134 018 865 € de Fonds européens, soit un taux de programmation global de 109,17 %.

**1. FEDER**

Concernant le FEDER, la dynamique s'est renforcée en 2022 avec l'ajout de la seconde tranche du crédit du dispositif « REACT EU ». Au total, 930 opérations ont été programmées depuis le début de la programmation. Cela représente 1 932 434 805 € investis dont 876 263 634 € de crédits du FEDER, soit 102 % de l'enveloppe FEDER.

Les écarts des taux de programmation selon les axes continuent de s'estomper, ainsi :

l'axe 1, représente 448 963 400,56 € de coût total programmé et un soutien FEDER de 205 733 998 €, soit un taux de programmation pour l'axe de 100,20 % en FEDER. Cela correspond à 326 opérations programmées. Elles interviennent, notamment, dans la création et dans l'accompagnement des entreprises.

l'axe 2, représente 62 193 504 € de coût total programmé et un soutien FEDER de 37 461 189 €, soit un taux de programmation pour l'axe de 113,86 % en FEDER. Cela correspond à 50 opérations programmées. La programmation a terminé en 2021, aucune opération est programmée en 2022.

l'axe 3, représente 680 988 963 € de coût total programmé et un soutien FEDER de 270 232 720 €, soit

un taux de programmation pour l'axe de 105,20 % en FEDER. Cela correspond à 237 opérations programmées. Cet axe a connu un regain de dynamisme grâce aux opérations de rénovation énergétique des logements collectifs ou individuels.

l'axe 4, représente 321 225 809 € de coût total programmé et un soutien FEDER de 168 062 382 €, soit un taux de programmation pour l'axe de 104,07 % en FEDER. Cela correspond à 128 opérations programmées. La dynamique de programmation observée reste bonne avec de nombreuses opérations en lien avec la préservation de patrimoine naturel et culturel et aux opérations préparant l'adaptation aux changements climatiques.

l'axe 7, couvrant assistance technique FEDER, représente 34 766 409 € de coût total programmé et un soutien FEDER de 20 587 613 €, soit un taux de programmation pour l'axe de 100 % en FEDER. Cela correspond à 5 opérations programmées.

l'Axe 9 dédié au dispositif REACT EU, validé par la Commission Européenne le 11 juin 2021 et ré-abondé le 11 février 2022, représente 384 296 720 € de coût total programmé et un soutien FEDER de 174 185 732 €, soit un taux de programmation pour l'axe de 100,33 % en FEDER. Cela correspond à 184 opérations programmées.

l'axe 10 couvrant l'assistance technique FEDER REACT EU n'a pas encore connu de programmation sur son enveloppe.

## 2. FSE

Depuis le début de la programmation, 75 opérations ont été programmées, soit 250 691 159,94 € investis dont 150 225 732,52 € de crédits du FSE, soit 130 % de l'enveloppe FSE.

L'axe 6 FSE finance des actions de formation professionnelle dans le cadre du Programme régional de formation à destination des demandeurs d'emploi mais également des actions de soutien ciblant les développeurs de l'apprentissage et la sécurisation des parcours de formation par l'alternance.

L'axe 6, représente 241 891 160 € de coût total programmé et un soutien FSE de 144 948 020 €, soit un taux de programmation pour l'axe de 131,92 % en FSE. Cela correspond à 73 opérations programmées au 31 décembre 2022. Aucune nouvelle opération est programmée en 2022.

L'axe 8, couvrant l'assistance technique FSE, représente 8 800 000 € de coût total programmé et un soutien FSE de 5 277 713 €, soit un taux de programmation de 100 %. Depuis 2021, l'autorité de gestion a recours à la forfaitisation de l'AT en application du règlement délégué 2019/1967.

### 3. IEJ

Au titre du programme opérationnel Nord-Pas de Calais, 121 opérations sur l'axe 5 ont été programmées depuis le début de la programmation, soit 145 717 168 € investis dont 107 529 499 € de crédits UE soit 156,76 % de sur-programmation. Aucune nouvelle opération est programmée en 2022.

### 4. INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTEGRE

Le dispositif ITI a poursuivi sa progression en 2022 avec la programmation de 6 opérations supplémentaires qui représentent un soutien FEDER de 6 240 446 € sur un coût total de 11 379 329,29€.



### 3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

#### 3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	Axe 1: Investir Pour Une Région De La Connaissance, Entreprenante, Dynamique Et Ouverte Sur L'Europe Dans Le Cadre Des Orientations Stratégiques De La Sri-Si	<p>L'axe 1 poursuit la dynamique engagée depuis le début du programme. La programmation s'élève à 100,20% de la maquette FEDER avec la sélection de 194 opérations visant à accroître les activités de recherche et 132 opérations visant à renforcer l'entreprenariat et la pérennité des entreprises.</p> <p>Parmi les nombreux projets programmés en 2022, le projet détaillé ci-après peut être cité comme projet exemplaire de l'axe 1.</p> <p>NP0033056 « STARTER 2022 PHASES 1 &amp; 4 » porté par BGE Hauts-de-France</p> <p>Chéquier starter 2022 ante &amp; post création/Accompagnement personnalisé aux entrepreneurs pour les aider à réussir. L'accompagnement des entreprises peut intervenir en « Ante création » et en « Post création ».</p> <p>Ante création comprend les volets Ateliers projet et accueil individuel. En ateliers projets, la séance a pour but de mettre en action les porteurs afin qu'ils réalisent un autodiagnostic de leur projet. En accueil individuel, il s'agit de valider l'adéquation homme/projet (compétences, aptitudes à la fonction de chef d'entreprise...), de faire un diagnostic de l'avancement du projet, de vérifier l'adhésion du futur entrepreneur aux facteurs clé de succès, de repérer les besoins et les possibilités de parcours (accompagnement, formation...), de définir un plan d'action (mise en œuvre de l'étude du projet ou réorientation).</p> <p>Post création comprend le suivi qui doit, entre autre, permettre au nouveau chef d'entreprise de gagner rapidement en performance dans la gestion de son entreprise et de se développer plus rapidement (ex : développement du carnet de commandes, embauche...). Le projet a été soutenu à hauteur de 2 169 236 € de FEDER sur un coût total de 3 873 635 € (CUP du 24/03/2022).</p>
10	Axe 10: Assistance technique FEDER REACT EU	Aucune opération n'a encore été programmée sur l'axe assistance technique FEDER dédié au dispositif REACT EU
2	Axe 2 : Accompagner la transformation de la société régionale et la transition énergétique à travers le développement des usages et services numériques d'intérêt public	Pas de nouvelle programmation sur cette axe en 2022.

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
3	Axe 3: Conduire la transition énergétique en région Nord-Pas de Calais	<p>L'axe 3 poursuit le regain de dynamique initié en 2021. La programmation, qui comptabilise au total 242 opérations sélectionnées, s'élève à 105,09 % en 2022. Le projet détaillé ci-après peut être cité comme projet exemplaire sur la thématique de la réhabilitation des logements.</p> <p>NP0027576 « Soutien financier à l'accompagnement technique proposé par la régie régionale du SPEE pour la rénovation énergétique globale des logements privés en Région Hauts-de-France » portée par Régie Régionale du Service Public de l'Efficacité Énergétique.</p> <p>Le déploiement du SPEE doit permettre d'accélérer et d'amplifier les travaux de rénovation énergétique des bâtiments pour économiser l'énergie, faire baisser les factures des ménages et créer des emplois dans le secteur du bâtiment.</p> <p>L'accompagnement de Hauts de France Pass Rénovation s'adresse à tous les propriétaires occupants ou bailleurs de logements privés, sans conditions de ressources, ciblant en priorité les particuliers ne disposant pas d'une importante capacité de financement pour réaliser leurs travaux de rénovation.</p> <p>Ce service comprend un accompagnement technique personnalisé couvrant toutes les étapes d'un projet de rénovation : l'information, le conseil personnalisé sur la rénovation énergétique, le diagnostic technique, la définition d'un programme de travaux d'économies d'énergie, la consultation des entreprises, le suivi du chantier, et enfin, le suivi et le conseil jusqu'à 5 ans après la réalisation des travaux.</p> <p>Le projet a été soutenu à hauteur de 1 951 294 € de FEDER sur un coût total de 3 252 157,34 € (CUP du 24/03/2022).</p>
4	Axe 4: Accroître la capacité du Nord-Pas de Calais à s'adapter aux changements tout en améliorant son attractivité et sa visibilité.	<p>En 2022, l'axe 4 poursuit sa progression et atteint un taux programmation de 104,42%. 135 opérations ont été sélectionnées depuis le début de la programmation sur des thématiques porteuses comme, par exemple, l'Augmentation de la résilience du territoire aux risques naturels et au changement climatique. Parmi les nombreux projets programmés en 2022, le projet détaillé ci-après peut être cité comme projet exemplaire :</p> <p>NP0030622 « PAPI du delta de l'Aa - Sécurisation et modernisation des ouvrages de protection contre les inondations et la submersion marine - phase 3 et phase 4 » portée par INSTITUTION DES WATERINGUES</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>Par le passé, de nombreux efforts ont déjà été menés et de nombreux investissements ont été réalisés pour garantir au territoire des Wateringues un niveau de protection suffisant. Toutefois, au vu des conséquences prévisibles du changement climatique, qui peut réduire les possibilités d'évacuation gravitaire et des modifications de l'occupation des sols, le système actuel se trouve parfois en limite de capacité.</p> <p>Les opérations inscrites dans le projet visent à donner au territoire les clés lui permettant d'améliorer la situation globale et de réduire le risque inondation, en répondant aux dispositions de la Directive européenne Inondation et à une des orientations stratégiques du PAPI du delta de l'Aa, également reprise dans la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation du delta de l'Aa (SLGRI), à savoir : adapter et moderniser les grands ouvrages hydrauliques.</p> <p>Le projet a été soutenu à hauteur de 4 065 692 € de FEDER sur un coût total de 7 893 792,38 € (CUP du 26/06/2022).</p>
5	Axe 5: Agir pour l'insertion des jeunes NEETs (IEJ)	<p>Au titre du programme opérationnel Nord-Pas de Calais, 121 opérations sur l'axe 5 ont été programmées depuis le début de la programmation à destination d'un public NEET élargi aux 25 à moins de 30 ans. Cela correspond à un investissement de 145 717 168€ dont 107 529 499€ de crédits UE soit 156,80% de surprogrammation IEJ.</p> <p>Une vigilance est apportée sur la collecte des justificatifs. Des points réguliers avec les porteurs de projets sont faits pour s'assurer que les pièces d'éligibilité sont collectées au fil de l'eau et sont conformes à ce qui a été décidé.</p> <p>Après le ralentissement lié aux confinements respectifs, les porteurs de projets ont su également adapter leur organisation par le biais notamment du numérique (réseaux sociaux, rendez-vous en distanciel par des outils de visioconférence). Ces nouvelles modalités d'accompagnement ont permis d'éviter les abandons de parcours, de lutter contre l'isolement social et psychologique des jeunes NEET.</p>
6	Axe 6 : Investir dans l'éducation et la formation tout au long de la vie	<p>L'axe 6, représente 241 891 160€ de coût total programmé et un soutien FSE de 144 948 020€, soit un taux de programmation pour l'axe de 131,92 % en FSE. Cela correspond à 73 opérations programmées au 31 décembre 2022.</p> <p>La Région a lancé en fin d'année 2020 un appel à projets « Nouvelles chances » en Hauts-de-France visant à la fois les découvertes innovantes des métiers, l'accompagnement des jeunes, des</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>entreprises et des CFA dans la sécurisation des parcours de formation par l'alternance.</p> <p>Au 31 décembre 2022, 12 opérations ont été sélectionnées pour un montant de 5 805 472,95 €.</p> <p>La Région Hauts-de-France a eu pour volonté de continuer à soutenir le développement des écoles de production par la mobilisation de crédits dédiés de l'axe 6. Depuis 2015, 4 opérations déployées par 4 écoles de production situées sur les Départements du Nord et du Pas-de-Calais ont été programmées pour un montant total de FSE de 2 783 638,20 € dont une en 2022 à hauteur de 188 347 €.</p> <p>L'objectif de ces dispositifs innovants est de « raccrocher » des jeunes en grande difficulté au système éducatif traditionnel peu adapté à leur profil et in fine de les insérer dans le monde de l'entreprise et du travail. Ces opérations couvrent un champ d'application élargi sur des métiers en tension : production mécanique, serrurerie, métallerie, mécanique automobile, construction bois et mécanique automobile L'issue du parcours d'accompagnement vise à offrir aux jeunes une employabilité soit par la mise à l'emploi soit par l'entrée en apprentissage.</p>
7	Axe 7: Assistance technique FEDER	<p>Au titre de l'axe 7, 5 dossiers ont été programmés au total, représentant 100 % de la maquette assistance technique FEDER, soit 20 587 613€ sur un coût total de 34 150 000€.</p> <p>Pas de nouvelle programmation sur cette axe en 2022.</p> <p>Le paiement de l'assistance technique se réalise désormais dans le cadre d'un forfait.</p>
8	Axe 8: Assistance technique FSE	<p>Au 31 décembre 2022, 100 % de l'enveloppe assistance technique FSE était programmée sur l'axe 8. 2 dossiers ont été programmés depuis le début de la programmation représentant 8 800 000 € en coût total soit 5 277 713 € de crédits FSE.</p> <p>Pas de nouvelle programmation sur cette axe en 2022.</p> <p>Le paiement de l'assistance technique se réalise désormais dans le cadre d'un forfait.</p>
9	REACT EU	<p>L'axe 9 REACT EU a connu une forte dynamique de programmation en 2022. 117 opérations ont été sélectionnées, notamment pour accompagner le soutien aux entreprises, encourager la reprise économique et favoriser la transition numérique sur le territoire. Cela représente un taux de programmation pour l'axe de 100,33%. Le projet développé ci-après peut être cité comme opération exemplaire de l'axe 9.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>NP0034470 : « MAXXIMIZER » porté par Agriopale services</p> <p>Mettre au point à partir de différentes briques technologiques une unité de prétraitement de matières ligneuses industrielle et automatisée (connexion et communication des différentes sous-unités, approvisionnement automatique, pilotage automatisé) qui sera capable de traiter en continu environ 3,5 tonnes de produit pailleux par heure (production de granulé 2,5 t/h sur 7500h/an). Une fois opérationnelle, elle servira de démonstrateur et d'unité expérimentale pour l'adaptation de ce procédé de prétraitement à d'autres produits ligneux qui posent des problèmes d'élimination tels que le marc de raisin et les rafles de maïs.</p> <p>Ainsi, ce projet vise le développement d'un intrant permettant d'augmenter la rentabilité des unités de méthanisation tout en utilisant des déchets qui présentent des difficultés de valorisation.</p> <p>Le projet a été soutenu à hauteur de 1 200 000€ de FEDER pour un coût total de 2 328 582€ (CUP du 21/10/2022)</p>

### 3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	I - Axe 1: Investir Pour Une Région De La Connaissance, Entreprenante, Dynamique Et Ouverte Sur L'Europe Dans Le Cadre Des Orientations Stratégiques De La Sri-Si
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	394,00			420,00			
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	394,00			720,00			
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	90,00			150,00			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	90,00			291,00			
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	27 000 000,00			10 342 720,00			
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	27 000 000,00			12 052 959,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	247,00	0,00	0,00	178,00	0,00	0,00	177,00	0,00	0,00
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	720,00	0,00	0,00	720,00	0,00	0,00	634,00	0,00	0,00
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	107,00	0,00	0,00	36,00	0,00	0,00	34,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	291,00	0,00	0,00	290,00	0,00	0,00	233,00	0,00	0,00
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	2 000 000,00	0,00	0,00	850 000,00	0,00	0,00	850 000,00	0,00	0,00
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	12 050 000,00	0,00	0,00	12 050 000,00	0,00	0,00	9,70	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	140,00	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	452,00	0,00	0,00	222,00	0,00	0,00	114,01	0,00	0,00
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	30,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	150,00	0,00	0,00	114,00	0,00	0,00	41,00	0,00	0,00
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	560 000,00	0,00	0,00	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	6 360 000,00	0,00	0,00	5 920 000,00	0,00	0,00	3 218 785,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	1 - Axe 1: Investir Pour Une Région De La Connaissance, Entreprenante, Dynamique Et Ouverte Sur L'Europe Dans Le Cadre Des Orientations Stratégiques De La Sri-Si
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	1 - OS 1 :Augmenter et améliorer la notoriété internationale de la recherche dans les domaines de la SRI SI

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
rs1a1	Nombre de chercheurs (ETP) rémunérés des administrations et des entreprises	ETP	En transition	5 977,00	2011	7 000,00			Décalage de 3 ans pour obtenir les données définitives : 6 279 chercheurs correspond aux données 2013 semi-définitives et non au valeur de 2015 Oui en effet le résultat atteint 90% de la cible pour 2023. La valeur de référence est 5 977 chercheurs en 2011, le nbre de chercheurs augmente lentement, l'objectif est d'atteindre 7 000 chercheurs en 2023. Par ailleurs, les données en ligne sont au format nouvelle région. Une demande à l'INSEE a été faite pour les anciens périmètres. (NPDC et Picardie.)
rs2a1	Nombre de structures participant aux appels à projets européens	Structure	En transition	222,00	2013	250,00			Appels à projets plus sélectifs par rapport à la période précédente (PO 2007-2013)

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
rs1a1	Nombre de chercheurs (ETP) rémunérés des administrations et des entreprises	6 942,00		6 942,00		6 942,00		6 442,00	
rs2a1	Nombre de structures participant aux appels à projets européens	47,00		47,00		47,00		43,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
rs1a1	Nombre de chercheurs (ETP) rémunérés des administrations et des entreprises	6 483,00		6 291,00		6 210,00		5 940,00	
rs2a1	Nombre de structures participant aux appels à projets européens	73,00		86,00		147,00		111,00	



Axe prioritaire	1 - Axe 1: Investir Pour Une Région De La Connaissance, Entreprenante, Dynamique Et Ouverte Sur L'Europe Dans Le Cadre Des Orientations Stratégiques De La Sri-Si
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	2 - OS 2 : Augmenter le nombre de partenariats de recherche publics/privés dans les domaines de la SRI SI.

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
rs3a1	Part des entreprises innovantes collaborant entre elles	% d'entreprises	En transition	0,34	2013	0,44			Indicateur non disponible pour le perimetre Nord pas de calais. Donnée inscrite pour la région Hauts de France

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
rs3a1	Part des entreprises innovantes collaborant entre elles	44,50				33,70			

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
rs3a1	Part des entreprises innovantes collaborant entre elles	40,00		32,00				34,10	

Axe prioritaire	1 - Axe 1: Investir Pour Une Région De La Connaissance, Entreprenante, Dynamique Et Ouverte Sur L'Europe Dans Le Cadre Des Orientations Stratégiques De La Sri-Si
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	309,00			1 277,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	309,00			2 071,00			
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	101,00			87,00			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	101,00			148,00			
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	32 000 000,00			33 221 480,00			
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	32 000 000,00			116 065 369,00			
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	En transition	6,00			54,00			
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	En transition	6,00			51,00			
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	En transition	24,00			84,00			
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	En transition	24,00			97,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	864,00	0,00	0,00	286,00	0,00	0,00	253,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1 470,00	0,00	0,00	1 437,00	0,00	0,00	1 144,00	0,00	0,00
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	76,00	0,00	0,00	31,00	0,00	0,00	31,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	138,00	0,00	0,00	124,00	0,00	0,00	107,00	0,00	0,00
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	25 000 000,00	0,00	0,00	17 360 000,00	0,00	0,00	12 000 000,00	0,00	0,00
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	116 000 000,00	0,00	0,00	114 170 000,00	0,00	0,00	114 000 000,00	0,00	0,00
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	47,00	0,00	0,00	13,00	0,00	0,00	13,00	0,00	0,00
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	40,00	0,00	0,00	38,00	0,00	0,00	28,00	0,00	0,00
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	78,00	0,00	0,00	21,00	0,00	0,00	21,00	0,00	0,00
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	92,00	0,00	0,00	90,00	0,00	0,00	72,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	205,00	0,00	0,00	18,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	877,00	0,00	0,00	153,00	0,00	0,00	249,00	0,00	0,00
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	26,00	0,00	0,00	11,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	104,00	0,00	0,00	21,00	0,00	0,00	80,00	0,00	0,00
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	3 180 000,00	0,00	0,00	1 030 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	75 730 000,00	0,00	0,00	20 830 000,00	0,00	0,00	23 187 959,00	0,00	0,00
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	20,00	0,00	0,00	6,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	43,00	0,00	0,00	16,00	0,00	0,00	12,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	195,00			0,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00			0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	65,00			0,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00			0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	20 830 000,00			0,00		
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00			0,00		
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	6,00			0,00		
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00			0,00		
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	12,00			0,00		

Non validé

Axe prioritaire	1 - Axe 1: Investir Pour Une Région De La Connaissance, Entreprenante, Dynamique Et Ouverte Sur L'Europe Dans Le Cadre Des Orientations Stratégiques De La Sri-Si
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	3 - OS 1 : Augmenter le nombre de projets d'amorçage, d'innovation et de R&D ainsi que le nombre de projets économiques issus de la valorisation de la recherche en leur facilitant l'accès au financement et en renforçant l'écosystème régional

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
rs4a1	Evolution de la DIRDE	Millions d'euros	En transition	421,00	2011	550,00			Il y a un décalage de 3 ans pour obtenir les données, néanmoins, nous avons des difficultés à collecter les données INSEE au format de l'ancienne région Nord-Pas de Calais. Une demande a été faite dans ce sens à l'INSEE pour obtenir les données pour le territoire Nord-Pas de Calais.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
rs4a1	Evolution de la DIRDE	463,00		463,00		463,00		428,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
rs4a1	Evolution de la DIRDE	469,00		499,00		456,00		443,00	

Axe prioritaire	1 - Axe 1: Investir Pour Une Région De La Connaissance, Entreprenante, Dynamique Et Ouverte Sur L'Europe Dans Le Cadre Des Orientations Stratégiques De La Sri-Si
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3a**

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	51 715,00		23 615,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	51 715,00		28 164,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	51 715,00		23 615,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	51 715,00		27 732,00			
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	29 940,00		18 042,00			
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	29 940,00		21 122,00			
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	29 940,00		15 486,00			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	29 940,00		17 253,00			
F	RA1A1	Nombres de porteurs des projets accompagnés (ante ou post création) en individuel	personnes	En transition	170 114,00		101 453,00			
S	RA1A1	Nombres de porteurs des projets accompagnés (ante ou post création) en individuel	personnes	En transition	170 114,00		123 762,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	17 600,00	0,00	0,00	14 613,00	0,00	0,00	11 575,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	26 122,00	0,00	0,00	26 122,00	0,00	0,00	19 111,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	17 600,00	0,00	0,00	14 613,00	0,00	0,00	11 575,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	24 991,00	0,00	0,00	24 991,00	0,00	0,00	19 111,00	0,00	0,00
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	13 051,00	0,00	0,00	10 104,00	0,00	0,00	7 352,00	0,00	0,00
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	20 209,00	0,00	0,00	20 209,00	0,00	0,00	13 198,00	0,00	0,00
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	11 512,00	0,00	0,00	8 516,00	0,00	0,00	5 797,00	0,00	0,00
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	14 926,00	0,00	0,00	14 926,00	0,00	0,00	9 959,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	RA1A1	Nombres de porteurs des projets accompagnés (ante ou post création) en individuel	81 320,00	0,00	0,00	65 627,00	0,00	0,00	48 093,00	0,00	0,00
S	RA1A1	Nombres de porteurs des projets accompagnés (ante ou post création) en individuel	110 402,00	0,00	0,00	109 342,00	0,00	0,00	77 614,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	7 573,00	0,00	0,00	2 383,00	0,00	0,00	466,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	15 648,00	0,00	0,00	10 234,00	0,00	0,00	9 991,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	7 573,00	0,00	0,00	2 383,00	0,00	0,00	466,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	15 641,00	0,00	0,00	10 227,00	0,00	0,00	9 991,00	0,00	0,00
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	5 929,00	0,00	0,00	830,00	0,00	0,00	464,00	0,00	0,00
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	10 040,00	0,00	0,00	4 996,00	0,00	0,00	6 181,00	0,00	0,00
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	4 133,00	0,00	0,00	2 347,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	6 550,00	0,00	0,00	4 097,00	0,00	0,00	2 285,00	0,00	0,00
F	RA1A1	Nombres de porteurs des projets accompagnés (ante ou post création) en individuel	32 178,00	0,00	0,00	9 191,00	0,00	0,00	1 946,00	0,00	0,00
S	RA1A1	Nombres de porteurs des projets accompagnés (ante ou post création) en individuel	59 558,00	0,00	0,00	35 982,00	0,00	0,00	27 568,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	2 916,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	2 916,00			0,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	649,00			0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
F	RA1A1	Nombres de porteurs des projets accompagnés (ante ou post création) en individuel	0,00			0,00		
S	RA1A1	Nombres de porteurs des projets accompagnés (ante ou post création) en individuel	7 630,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - Axe 1: Investir Pour Une Région De La Connaissance, Entreprenante, Dynamique Et Ouverte Sur L'Europe Dans Le Cadre Des Orientations Stratégiques De La Sri-Si
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	4 - OS 1 :Augmenter le nombre de créations et de transmissions de petites entreprises (moins de 50 salariés) et soutenir leur développement

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
rs5a1	Taux de création d'entreprises	% d'entreprises	En transition	16,00	2013	17,00			<p>En 2015, le taux de création d'entreprises (Ent) diminue parce que le numérateur, la création d'entreprise diminuent (- 1 719) passant de 23 778 créations en 2014 à 22 059 en 2015. Parallèlement le dénominateur augmente (le stock d'Ent) il y a moins de défaillance ou disparition d'Ent +12 132 : il passe de 186 622 Ent en 2014 à 198 754 en 2015.</p> <p>En 2015, tous types d'Ent confondus, les créations diminuent presque dans toutes les régions françaises.</p> <p>En 2016, la baisse du taux de création d'Ent se poursuit. Si le numérateur augmente légèrement (+788) passant de 22 059 créations en 2015 à 22 847 en 2016, le dénominateur augmente plus fortement +17 797 Ent (passant de 198 754 en 2015 à 216 551 Ent en stock en 2016), le nombre de défaillance d'Ent a ainsi diminué, ce qui explique un stock plus important d'Ent en 2016 par rapport à 2015. Donnée en décalage de 2 ans</p>

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
rs5a1	Taux de création d'entreprises	20,30		17,00		14,10		13,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
rs5a1	Taux de création d'entreprises			10,60		11,10		12,60	



Axe prioritaire	1 - Axe 1: Investir Pour Une Région De La Connaissance, Entreprenante, Dynamique Et Ouverte Sur L'Europe Dans Le Cadre Des Orientations Stratégiques De La Sri-Si
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3d**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	222,00			5 412,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	222,00			8 304,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	222,00			491,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	222,00			1 580,00			
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	51,00			1 867,00			
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	51,00			1 100,00			
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	En transition	3 000 000,00			363 082,00			
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	En transition	3 000 000,00			117 465 385,00			
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	105,00			222,00			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	105,00			1 162,00			
F	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	EUR	En transition	9 684 028,00			0,00			Nouvel indicateur suite Modification COVID en 2020
S	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	EUR	En transition	9 684 028,00			0,00			Nouvel indicateur suite Modification COVID en 2020
F	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	Entreprises	En transition	60,00			0,00			Nouvel indicateur suite Modification COVID en 2020
S	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	Entreprises	En transition	60,00			0,00			Nouvel indicateur suite Modification COVID en 2020

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	2 158,00	0,00	0,00	726,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	8 304,00	0,00	0,00	5 961,00	0,00	0,00	2 395,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	1 580,00	0,00	0,00	878,00	0,00	0,00	176,00	0,00	0,00
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	1 510,00	0,00	0,00	359,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	1 100,00	0,00	0,00	1 100,00	0,00	0,00	2 050,00	0,00	0,00
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	126 000,00	0,00	0,00	126 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	117 390 000,00	0,00	0,00	117 390 000,00	0,00	0,00	117 000 000,00	0,00	0,00
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	112,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	1 070,00	0,00	0,00	1 070,00	0,00	0,00	980,00	0,00	0,00
F	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	66,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	66,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	1 - Axe 1: Investir Pour Une Région De La Connaissance, Entreprenante, Dynamique Et Ouverte Sur L'Europe Dans Le Cadre Des Orientations Stratégiques De La Sri-Si
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	5 - OS1 : Augmenter le nombre et la taille des PME régionales

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
rs6a1	Evolution des effectifs de TPE-PME	Personnes salariés	En transition	311 600,00	2011	324 000,00			

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
rs6a1	Evolution des effectifs de TPE-PME	373 211,00		375 989,00		376 853,00		371 614,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
rs6a1	Evolution des effectifs de TPE-PME	376 065,00		379 341,00		381 887,00		387 720,00	

Axe prioritaire	2 - Axe 2 : Accompagner la transformation de la société régionale et la transition énergétique à travers le développement des usages et services numériques d'intérêt public
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	ra1a2	Nombre de structures ayant mutualisé des services publics numériques	structures	En transition	762,00			1 849,00			
S	ra1a2	Nombre de structures ayant mutualisé des services publics numériques	structures	En transition	762,00			1 815,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	ra1a2	Nombre de structures ayant mutualisé des services publics numériques	1 809,00	0,00	0,00	954,00	0,00	0,00	807,00	0,00	0,00
S	ra1a2	Nombre de structures ayant mutualisé des services publics numériques	1 810,00	0,00	0,00	1 809,00	0,00	0,00	1 153,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	ra1a2	Nombre de structures ayant mutualisé des services publics numériques	743,00	0,00	0,00	33,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ra1a2	Nombre de structures ayant mutualisé des services publics numériques	650,00	0,00	0,00	286,00	0,00	0,00	25,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	ra1a2	Nombre de structures ayant mutualisé des services publics numériques	0,00			0,00		
S	ra1a2	Nombre de structures ayant mutualisé des services publics numériques	0,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - Axe 2 : Accompagner la transformation de la société régionale et la transition énergétique à travers le développement des usages et services numériques d'intérêt public
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	1 - OS 1: Augmenter et améliorer l'offre d'usages et de services publics numériques partagés pour tous

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
rs1a2	Pourcentage des particuliers utilisant régulièrement Internet	% de particuliers	En transition	75,00	2013	85,00			Aucun indicateur Eurostat sur l'utilisation internet pour 2020

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
rs1a2	Pourcentage des particuliers utilisant régulièrement Internet	87,00				82,00		84,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
rs1a2	Pourcentage des particuliers utilisant régulièrement Internet	78,00		77,00		73,00		76,00	

Axe prioritaire	3 - Axe 3: Conduire la transition énergétique en région Nord-Pas de Calais
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4a**

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	113,00		106,00			
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	113,00		125,00			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	3 003,00		64 554,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	3 003,00		146 082,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	6,00	0,00	0,00	3,13	0,00	0,00	1,84	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	116,00	0,00	0,00	142,74	0,00	0,00	108,56	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	8 079,00	0,00	0,00	3 372,00	0,00	0,00	2 494,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	143 006,00	0,00	0,00	133 295,00	0,00	0,00	116 169,00	0,00	0,00

(1) ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	77,52	0,00	0,00	2,58	0,00	0,00	1,15	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	927,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	92 637,00	0,00	0,00	2 634,80	0,00	0,00	1 733,00	0,00

(1) ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00		0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,30		0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	419,00		0,00		

Non validé



Axe prioritaire	3 - Axe 3: Conduire la transition énergétique en région Nord-Pas de Calais
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	1 - OS 1: Augmenter la production, la distribution, le stockage d'énergies renouvelables et fatales

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
rs1a3	Part d'énergies renouvelables dans la consommation régionale	% de consommation	En transition	3,00	2010	9,00			Deux enquêtes sont prévues sur la programmation : la 1 <sup>er</sup> enquête en 2018 et la 2 <sup>ème</sup> en 2023

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
rs1a3	Part d'énergies renouvelables dans la consommation régionale	6,50		6,50		6,50		10,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
rs1a3	Part d'énergies renouvelables dans la consommation régionale								

Axe prioritaire	3 - Axe 3: Conduire la transition énergétique en région Nord-Pas de Calais
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4b**

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	300,00		33,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	300,00		83,00			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	10 594,00		42 201,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	10 594,00		953 206,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	26,00	0,00	0,00	24,00	0,00	0,00	21,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	82,00	0,00	0,00	82,00	0,00	0,00	77,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	29 938,00	0,00	0,00	1 626,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	941 919,00	0,00	0,00	953 192,00	0,00	0,00	894 260,00	0,00	0,00

(1) ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	20,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	76,00	0,00	0,00	66,00	0,00	0,00	43,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	54 260,00	0,00	0,00	10 894,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	43,00		0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		0,00		

Non validé

Axe prioritaire	3 - Axe 3: Conduire la transition énergétique en région Nord-Pas de Calais
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises
Objectif spécifique	2 - OS 1 : Augmenter la mise en place de solutions énergétiques durables et la préservation des ressources par le tissu économique

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
rs2a3	Emissions de GES dans les entreprises régionales	Kilotonne équivalent CO2		9 500,00	2013	7 300,00			Emissions de GES des entreprises (Secteur tertiaire + industrie manufacturière + industrie de l'énergie)

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
rs2a3	Emissions de GES dans les entreprises régionales	18 901,00		18 901,00		18 901,00		28 980,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
rs2a3	Emissions de GES dans les entreprises régionales							28 980,00	

Axe prioritaire	3 - Axe 3: Conduire la transition énergétique en région Nord-Pas de Calais
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	En transition	6 000,00			978,00			
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	En transition	6 000,00			4 299,00			
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	En transition	2 677 500,00			3 226 463,00			
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	En transition	2 677 500,00			5 305 891,00			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes CO2eq	En transition	4 725,00			428,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes CO2eq	En transition	4 725,00			2 847,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	468,00	0,00	0,00	408,00	0,00	0,00	348,00	0,00	0,00
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	3 380,00	0,00	0,00	2 578,00	0,00	0,00	1 659,00	0,00	0,00
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	1 853 000,00	0,00	0,00	39 800,00	0,00	0,00	39 000,00	0,00	0,00
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	5 066 000,00	0,00	0,00	4 936 000,00	0,00	0,00	4 657 000,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	235,00	0,00	0,00	50,23	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	664,00	0,00	0,00	635,31	0,00	0,00	562,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	62,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	1 136,00	0,00	0,00	670,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
		consommation énergétique s'est amélioré									
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	3 422 000,00	0,00	0,00	2 162 260,00	0,00	0,00	1 114 030,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	403,00	0,00	0,00	244,09	0,00	0,00	190,70	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00			0,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00			0,00		
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00			0,00		
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00		

Axe prioritaire	3 - Axe 3: Conduire la transition énergétique en région Nord-Pas de Calais
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	3 - OS 1 : Réduire la consommation d'énergie du patrimoine public et du logement ancien, dans la perspective d'une division par 4 des émissions de Gaz à Effet de Serre à horizon 2050

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
rs3a3	Consommation d'énergie dans les logements anciens	Gwh/an	En transition	32 000,00	2011	27 200,00			Deux enquêtes sont prévues sur la programmation : la 1 <sup>ère</sup> enquête en 2018 et la 2 <sup>ème</sup> en 2023

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
rs3a3	Consommation d'énergie dans les logements anciens	20 235,00							

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
rs3a3	Consommation d'énergie dans les logements anciens								

Axe prioritaire	3 - Axe 3: Conduire la transition énergétique en région Nord-Pas de Calais
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4e**

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	13 300,00		5 079,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	13 300,00		13 144,00			
F	ra1a3	Surfaces aménagées ou réhabilitées	Hectares (ha)	En transition	107,00		108,00			
S	ra1a3	Surfaces aménagées ou réhabilitées	Hectares (ha)	En transition	107,00		250,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	4 009,00	0,00	0,00	3 084,00	0,00	0,00	1 865,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	13 144,00	0,00	0,00	12 890,00	0,00	0,00	8 530,00	0,00	0,00
F	ra1a3	Surfaces aménagées ou réhabilitées	76,00	0,00	0,00	69,77	0,00	0,00	56,69	0,00	0,00
S	ra1a3	Surfaces aménagées ou réhabilitées	245,84	0,00	0,00	248,84	0,00	0,00	71,00	0,00	0,00

(1) ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	1 034,00	0,00	0,00	197,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	8 160,00	0,00	0,00	5 121,76	0,00	0,00	981,26	0,00	0,00
F	ra1a3	Surfaces aménagées ou réhabilitées	58,66	0,00	0,00	1,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ra1a3	Surfaces aménagées ou réhabilitées	82,95	0,00	0,00	46,91	0,00	0,00	5,37	0,00	0,00

(1) ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	844,00		0,00		
F	ra1a3	Surfaces aménagées ou réhabilitées	0,00		0,00		
S	ra1a3	Surfaces aménagées ou réhabilitées	0,00		0,00		



Axe prioritaire	3 - Axe 3: Conduire la transition énergétique en région Nord-Pas de Calais
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	4 - OS1 : Augmenter l'usage des transports durables, voyageurs et marchandises, dans une stratégie d'intermodalité et de réduction des pollutions

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
rs4a3	Nombre de voyages en transports en commun (urbain et TER) en région Nord-Pas de Calais	Milliers de voyages	En transition	283 000,00	2012	345 000,00			valeur non comparable à celle indiquée en 2014 ; Le chiffre de 2019 correspond uniquement au nombre de voyages TER (quotidiens)
rs5a3	Trafic fluvial de marchandises en Nord-Pas de calais, hors trafic de transit	Milliers de tonnes	En transition	9 300,00	2012	11 500,00			

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
rs4a3	Nombre de voyages en transports en commun (urbain et TER) en région Nord-Pas de Calais					120 000,00			
rs5a3	Trafic fluvial de marchandises en Nord-Pas de calais, hors trafic de transit	8 907,00		9 028,00		9 028,00		9 105,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
rs4a3	Nombre de voyages en transports en commun (urbain et TER) en région Nord-Pas de Calais							283 383,00	
rs5a3	Trafic fluvial de marchandises en Nord-Pas de calais, hors trafic de transit	8 709,00		8 905,00		9 298,00		9 029,00	

Axe prioritaire	3 - Axe 3: Conduire la transition énergétique en région Nord-Pas de Calais
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	5 - OS2 : Limiter l'impact écologique et accroître les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
rs6a3	Nombre de kilomètres de véloroutes voies vertes aménagées en Nord-Pas de Calais	Km	En transition	170,00	2013	295,00			Les eurovélos uniquement aménagés par année. (Donnée non cumulée)

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
rs6a3	Nombre de kilomètres de véloroutes voies vertes aménagées en Nord-Pas de Calais	0,00		11,20		75,00		14,70	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
rs6a3	Nombre de kilomètres de véloroutes voies vertes aménagées en Nord-Pas de Calais	15,80		9,50		0,00		12,00	

Axe prioritaire	3 - Axe 3: Conduire la transition énergétique en région Nord-Pas de Calais
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	6 - OS 3 : Accroître la nature en ville et démontrer à travers quelques opérations expérimentales la possibilité d'un changement de modèle urbain, de type Bas Carbone (s'adaptant au nouveau contexte climatique et répondant aux enjeux de la transition énergétique)

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
rs7a3	Taux d'agglomérations (communautés urbaines et d'agglomération) ayant lancé une (des) démarche(s) expérimentale(s) porteuse(s) d'innovation en matière de modèle urbain de type bas carbone	% d'agglomération	En transition	0,00	2013	28,00			La politique a changé, IL est compté ici le taux de CA et CU engagées dans un projet TRI

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
rs7a3	Taux d'agglomérations (communautés urbaines et d'agglomération) ayant lancé une (des) démarche(s) expérimentale(s) porteuse(s) d'innovation en matière de modèle urbain de type bas carbone	85,00		65,00		65,00		42,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
rs7a3	Taux d'agglomérations (communautés urbaines et d'agglomération) ayant lancé une (des) démarche(s) expérimentale(s) porteuse(s) d'innovation en matière de modèle urbain de type bas carbone					21,00			

Axe prioritaire	3 - Axe 3: Conduire la transition énergétique en région Nord-Pas de Calais
Priorité d'investissement	4f - Favoriser la recherche et l'innovation concernant les technologies à faible émission de carbone et l'adoption de telles technologies

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4f**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	30,00			70,00			
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	30,00			92,00			
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	40,00			18,00			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	40,00			50,00			La valeur "10" de 2015 était une erreur de saisie.
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	3 000 000,00			784 807,00			
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	3 000 000,00			8 441 004,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	59,00	0,00	0,00	55,65	0,00	0,00	53,65	0,00	0,00
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	92,00	0,00	0,00	91,50	0,00	0,00	73,00	0,00	0,00
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	17,00	0,00	0,00	14,00	0,00	0,00	12,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	50,00	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00	41,00	0,00	0,00
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	730 000,00	0,00	0,00	660 000,00	0,00	0,00	520 000,00	0,00	0,00
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	8 000 000,00	0,00	0,00	8 440 000,00	0,00	0,00	7 900 000,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	50,65	0,00	0,00	19,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	49,00	0,00	0,00	32,00	0,00	0,00	22,00	0,00	0,00
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	9,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	27,00	0,00	0,00	16,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	420 000,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	7 450 000,00	0,00	0,00	770 000,00	0,00	0,00	286 007,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00			0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00			0,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00			0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00			0,00		

Axe prioritaire	3 - Axe 3: Conduire la transition énergétique en région Nord-Pas de Calais
Priorité d'investissement	4f - Favoriser la recherche et l'innovation concernant les technologies à faible émission de carbone et l'adoption de telles technologies
Objectif spécifique	7 - OS1 : En réponse aux défis de la transition énergétique, intensifier et qualifier l'offre de recherche, accroître le nombre de projets innovants, dans le cadre la SRI-SI.

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
rs8a3	Nombre de chercheurs publics dans les domaines d'activités stratégiques relatifs aux technologies à faible émission de carbone(Transports et Ecomobilité ; Chimie, matériaux et recyclage ; Energie)	ETP	En transition	4 200,00	2013	4 900,00			

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
rs8a3	Nombre de chercheurs publics dans les domaines d'activités stratégiques relatifs aux technologies à faible émission de carbone(Transports et Ecomobilité ; Chimie, matériaux et recyclage ; Energie)	3 537,00		1 972,00		1 895,00		1 801,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
rs8a3	Nombre de chercheurs publics dans les domaines d'activités stratégiques relatifs aux technologies à faible émission de carbone(Transports et Ecomobilité ; Chimie, matériaux et recyclage ; Energie)	1 854,00		1 723,00		1 706,00		1 706,00	

Axe prioritaire	4 - Axe 4: Accroître la capacité du Nord-Pas de Calais à s'adapter aux changements tout en améliorant son attractivité et sa visibilité.
Priorité d'investissement	5a - Soutenir les investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique, y compris les approches fondées sur les écosystèmes

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 5a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Personnes	En transition	50 000,00			27 509,00			
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Personnes	En transition	50 000,00			47 306,00			
F	ra3a4	surface de bâtiment des réserves du Louvre Lens	m²	En transition	11 265,00			11 265,00			Nouvel indicateur suite à la révision du PO en 2018
S	ra3a4	surface de bâtiment des réserves du Louvre Lens	m²	En transition	11 265,00			11 265,00			Nouvel indicateur suite à la révision du PO en 2018

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	17 298,00	0,00	0,00	8 884,00	0,00	0,00	8 884,00	0,00	0,00
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	38 565,00	0,00	0,00	38 245,00	0,00	0,00	27 625,00	0,00	0,00
F	ra3a4	surface de bâtiment des réserves du Louvre Lens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ra3a4	surface de bâtiment des réserves du Louvre Lens	11 265,00	0,00	0,00	11 265,00	0,00	0,00	11 265,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	4 184,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	26 789,00	0,00	0,00	13 158,00	0,00	0,00	11 004,00	0,00	0,00
F	ra3a4	surface de bâtiment des réserves du Louvre Lens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ra3a4	surface de bâtiment des réserves du Louvre Lens	11 265,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	0,00			0,00		
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	2 000,00			0,00		
F	ra3a4	surface de bâtiment des réserves du Louvre Lens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	ra3a4	surface de bâtiment des réserves du Louvre Lens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Non validé



Axe prioritaire	4 - Axe 4: Accroître la capacité du Nord-Pas de Calais à s'adapter aux changements tout en améliorant son attractivité et sa visibilité.
Priorité d'investissement	5a - Soutenir les investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique, y compris les approches fondées sur les écosystèmes
Objectif spécifique	1 - OS 1 :Garantir la protection des populations, en priorité celles du littoral et des zones basses notamment des waterings, en privilégiant les solutions de protection biodiversitaire et en adaptant l'usage du foncier

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
rs1a4	Taux de plans de protection contre les inondations renforcés	% de plans	En transition	0,00	2013	25,00			En 2015 début de la programmation, 2014 année « blanche » valeur 2015 =0. Pour rappel, la valeur cible est de 25% ce qui équivaut à 7 plans d'évaluation. Un plan d'évaluation sur cette thématique équivaut à 3.5%. Une montée en charge progressive aura lieu en 2017-2018.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
rs1a4	Taux de plans de protection contre les inondations renforcés	60,00				60,00			

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
rs1a4	Taux de plans de protection contre les inondations renforcés			1,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	4 - Axe 4: Accroître la capacité du Nord-Pas de Calais à s'adapter aux changements tout en améliorant son attractivité et sa visibilité.
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	En transition	278 450,00			0,00			
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	En transition	278 450,00			414 451,00			
F	ra1a4	Nombre de sites naturels soutenus	Sites	En transition	3,00			7,00			
S	ra1a4	Nombre de sites naturels soutenus	Sites	En transition	3,00			7,00			
F	ra2a4	Nombre de sites à caractère patrimonial et/ou culturel réhabilités ou créés	Sites	En transition	27,00			14,00			
S	ra2a4	Nombre de sites à caractère patrimonial et/ou culturel réhabilités ou créés	Sites	En transition	27,00			36,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	414 451,00	0,00	0,00	414 451,00	0,00	0,00	414 451,00	0,00	0,00
F	ra1a4	Nombre de sites naturels soutenus	2,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
S	ra1a4	Nombre de sites naturels soutenus	7,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00
F	ra2a4	Nombre de sites à caractère patrimonial et/ou culturel réhabilités ou créés	7,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00
S	ra2a4	Nombre de sites à caractère patrimonial et/ou culturel réhabilités ou créés	28,00	0,00	0,00	32,00	0,00	0,00	25,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	414 451,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	ra1a4	Nombre de sites naturels soutenus	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ra1a4	Nombre de sites naturels soutenus	2,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
F	ra2a4	Nombre de sites à caractère patrimonial et/ou culturel réhabilités ou créés	7,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ra2a4	Nombre de sites à caractère patrimonial et/ou culturel réhabilités ou créés	19,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00	6,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
F	ra1a4	Nombre de sites naturels soutenus	0,00			0,00		
S	ra1a4	Nombre de sites naturels soutenus	0,00			0,00		
F	ra2a4	Nombre de sites à caractère patrimonial et/ou culturel réhabilités ou créés	0,00			0,00		
S	ra2a4	Nombre de sites à caractère patrimonial et/ou culturel réhabilités ou créés	6,00			0,00		

Non valide

Axe prioritaire	4 - Axe 4: Accroître la capacité du Nord-Pas de Calais à s'adapter aux changements tout en améliorant son attractivité et sa visibilité.
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	2 - OS1 : Préserver et développer le patrimoine et les paysages remarquables du Nord – Pas de Calais comme supports de transformation sociale, environnementale et économique

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
rs2a4	Nombre d'emplois présentsiels	Emploi	En transition	973 000,00		1 050 000,00			Collecte tous les 5 ans. Prochaine collecte en 2019 et 2023

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
rs2a4	Nombre d'emplois présentsiels	975 617,00		972 694,00		973 941,00			

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
rs2a4	Nombre d'emplois présentsiels					975 109,00			

Axe prioritaire	4 - Axe 4: Accroître la capacité du Nord-Pas de Calais à s'adapter aux changements tout en améliorant son attractivité et sa visibilité.
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6d**

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	2 386,00		2 311,00			
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	2 386,00		2 801,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	1 914,00	0,00	0,00	1 423,00	0,00	0,00	1 343,00	0,00	0,00
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	2 744,00	0,00	0,00	2 619,00	0,00	0,00	2 297,00	0,00	0,00

(1) ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	1 285,66	0,00	0,00	233,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	1 868,00	0,00	0,00	1 600,23	0,00	0,00	1 182,89	0,00	0,00

(1) ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00		0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	206,30		0,00		

Axe prioritaire	4 - Axe 4: Accroître la capacité du Nord-Pas de Calais à s'adapter aux changements tout en améliorant son attractivité et sa visibilité.
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	3 - OS 1 : : Restaurer et accroître les milieux naturels et réintroduire des espèces

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
rs3a4	Evolution de la part d'espaces naturels	% de la surface régionale	En transition	13,00	2013	13,00			Collecte tous les 5 ans. Prochaine collecte en 2019 et 2023. L'érosion de la biodiversité régionale n'est pas enrayée. L'objectif est de maintenir la part des espaces naturels (13%) qui diminuerait si aucune action corrective n'était menée.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
rs3a4	Evolution de la part d'espaces naturels	12,98		12,98		12,98			

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
rs3a4	Evolution de la part d'espaces naturels								

Axe prioritaire	4 - Axe 4: Accroître la capacité du Nord-Pas de Calais à s'adapter aux changements tout en améliorant son attractivité et sa visibilité.
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	4 - OS 2 : Développer les boisements dans un but de préservation et de restauration de la biodiversité, d'adaptation au changement climatique et aux maladies émergentes des arbres

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
rs4a4	Evolution de la surface boisée	Hectares (ha)	En transition	117 000,00	2011	123 000,00			Augmentation de la formation arbustive de plus de 21 % depuis 2011.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
rs4a4	Evolution de la surface boisée			142 000,00					

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
rs4a4	Evolution de la surface boisée								

Axe prioritaire	4 - Axe 4: Accroître la capacité du Nord-Pas de Calais à s'adapter aux changements tout en améliorant son attractivité et sa visibilité.
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6e**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	Hectares	En transition	18,00			20,00			
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	Hectares	En transition	18,00			49,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	17,00	0,00	0,00	12,67	0,00	0,00	12,67	0,00	0,00
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	47,00	0,00	0,00	44,60	0,00	0,00	44,60	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	12,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	87,86	0,00	0,00	15,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00			0,00		
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00			0,00		



Axe prioritaire	4 - Axe 4: Accroître la capacité du Nord-Pas de Calais à s'adapter aux changements tout en améliorant son attractivité et sa visibilité.
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit
Objectif spécifique	5 - OS 1 : Accélérer la reconversion des sites en friche, des espaces délaissés ou dégradés, dans un objectif de renouvellement urbain

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
rs5a4	Variation du volume de cessions (exprimé en Millions d'euros) en moyenne mobile sur 3 ans	% de variation	En transition	1,23	2013	2,04			

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
rs5a4	Variation du volume de cessions (exprimé en Millions d'euros) en moyenne mobile sur 3 ans	28,20		30,40		35,00		46,30	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
rs5a4	Variation du volume de cessions (exprimé en Millions d'euros) en moyenne mobile sur 3 ans	28,60		16,10		28,00		28,10	

Axe prioritaire	5 - Axe 5: Agir pour l'insertion des jeunes NEETs (IEJ)
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

**Tableau 2B : Indicateurs de résultat pour l'IEJ et l'IEJ REACT-EU par axe prioritaire ou partie d'axe prioritaire (article 19, paragraphe 3, annexes I et II du règlement FSE) - 5 / 8ii**

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2022	
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme		Nombre	1 568,00	999,00	569,00	10 224,00	5 874,00	4 350,00	6,52	5,88	7,64		
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation		Nombre	500,00	318,00	182,00	9 793,00	5 494,00	4 299,00	19,59	17,28	23,62		
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		Nombre	1 249,00	797,00	452,00	7 231,00	4 161,00	3 070,00	5,79	5,22	6,79		
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme		Nombre	902,00	575,00	326,00	3 379,00	2 009,00	1 370,00	3,75	3,49	4,20		
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation		Nombre	114,00	73,00	41,00	2 975,00	1 743,00	1 232,00	26,10	23,88	30,05		
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		Nombre	418,00	266,00	152,00	2 662,00	1 586,00	1 076,00	6,37	5,96	7,08		
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme		Nombre	4 614,00	2 537,00	2 077,00	5 347,00	3 165,00	2 182,00	1,16	1,25	1,05		
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation		Nombre	3 690,00	2 398,00	1 292,00	6 168,00	3 656,00	2 512,00	1,67	1,52	1,94		
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		Nombre	1 537,00	999,00	538,00	4 761,00	2 848,00	1 913,00	3,10	2,85	3,56		
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation		Nombre	2 951,00	1 889,00	1 062,00	3 960,00	2 371,00	1 589,00	1,34	1,26	1,50		
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation		Nombre	1 414,00	905,00	509,00	2 228,00	1 254,00	974,00	1,58	1,39	1,91		
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation		Nombre	23,00	15,00	8,00	21,00	13,00	8,00	0,91	0,87	1,00		
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,						1 488,00	785,00	703,00					
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation						8 204,00	4 772,00	3 432,00					
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation						561,00	378,00	183,00					
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						3 975,00	2 222,00	1 753,00					
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						6 091,00	3 426,00	2 665,00					
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						4 035,00	2 308,00	1 727,00					
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation						4 675,00	2 732,00	1 943,00					
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00					
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						2 532,00	1 488,00	1 044,00					

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2021	2020	2019	2018	2017	2016
----	------------	--	------	------	------	------	------	------

		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	447,00	341,00	519,00	410,00	671,00	513,00	417,00	377,00	795,00	630,00	1 060,00	680,00		
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	526,00	408,00	595,00	458,00	743,00	574,00	508,00	436,00	909,00	753,00	724,00	539,00		
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	402,00	309,00	474,00	367,00	609,00	458,00	412,00	368,00	673,00	534,00	592,00	352,00		
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	170,00	105,00	173,00	133,00	196,00	157,00	87,00	42,00	192,00	136,00	448,00	263,00		
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	204,00	132,00	218,00	151,00	228,00	182,00	104,00	60,00	222,00	172,00	302,00	161,00		
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	154,00	99,00	130,00	103,00	176,00	138,00	78,00	45,00	150,00	107,00	391,00	212,00		
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	380,00	342,00	213,00	163,00	303,00	229,00	580,00	290,00	780,00	491,00	513,00	326,00		
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	345,00	308,00	285,00	206,00	440,00	278,00	637,00	352,00	922,00	616,00	584,00	397,00		
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	318,00	288,00	227,00	159,00	342,00	198,00	518,00	261,00	652,00	433,00	487,00	297,00		
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	64,00	277,00	166,00	566,00	374,00	458,00	297,00		
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation	0,00	0,00	0,00	0,00	89,00	82,00	189,00	113,00	314,00	223,00	245,00	204,00		
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	4,00	5,00	5,00	1,00		
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	57,00	62,00	62,00	89,00	63,00	78,00	136,00	91,00	169,00	113,00	111,00	101,00		
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	409,00	353,00	446,00	360,00	498,00	336,00	691,00	440,00	831,00	617,00	818,00	517,00		
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	47,00	31,00	65,00	42,00	88,00	39,00	53,00	16,00	17,00	17,00	66,00	28,00		
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	329,00	262,00	332,00	222,00	348,00	296,00	248,00	197,00	264,00	230,00	410,00	279,00		
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	679,00	550,00	753,00	565,00	874,00	663,00	367,00	211,00	304,00	261,00	302,00	174,00		
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	151,00	101,00	184,00	146,00	267,00	191,00	730,00	510,00	314,00	223,00	245,00	204,00		
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	264,00	199,00	431,00	333,00	699,00	480,00	1 338,00	931,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	124,00	69,00	102,00	72,00	167,00	137,00	540,00	385,00	183,00	130,00	178,00	106,00		

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles		2015		2014	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme			1 938,00	1 382,00	27,00	17,00
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation			1 458,00	1 110,00	31,00	21,00
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation			977,00	667,00	22,00	15,00
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme			736,00	527,00	7,00	7,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation			455,00	366,00	10,00	8,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation			502,00	366,00	5,00	6,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme			392,00	334,00	4,00	7,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation			439,00	347,00	4,00	8,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation			303,00	270,00	1,00	7,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation			953,00	676,00	17,00	12,00
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation			408,00	345,00	9,00	7,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation			3,00	2,00	0,00	0,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,			160,00	144,00	27,00	25,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation			1 011,00	768,00	68,00	41,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation			42,00	10,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation			268,00	245,00	23,00	22,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation			129,00	228,00	18,00	13,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation			408,00	345,00	9,00	7,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation			0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation			0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation			191,00	142,00	3,00	3,00

Axe prioritaire	5 - Axe 5: Agir pour l'insertion des jeunes NEETs (IEJ)
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

**Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2022						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
												Total			Total			Qualitative
<b>2021</b>																		
			Cumulé			Total annuel			Qualitative			Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Qualitative
<b>2020</b>																		
			Cumulé			Total annuel			Qualitative			Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Qualitative
<b>2019</b>																		
			Cumulé			Total annuel			Qualitative			Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Qualitative
<b>2018</b>																		
			Cumulé			Total annuel			Qualitative			Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Qualitative
<b>2017</b>																		
			Cumulé			Total annuel			Qualitative			Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Qualitative
<b>2016</b>																		
			Cumulé			Total annuel			Qualitative			Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Qualitative
<b>2015</b>																		
			Cumulé			Total annuel			Qualitative			Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Qualitative
<b>2014</b>																		
			Cumulé			Total annuel			Qualitative			Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Qualitative

Axe prioritaire	5 - Axe 5: Agir pour l'insertion des jeunes NEETs (IEJ)
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 5 / 8ii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2022		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée					18 365,00	10 678,00	7 687,00						
CO02	chômeurs de longue durée					5 979,00	3 556,00	2 423,00						
CO03	personnes inactives					10 221,00	6 099,00	4 122,00						
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation					10 221,00	6 099,00	4 122,00						
CO06	moins de 25 ans					26 102,00	15 308,00	10 794,00						
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)					18 667,00	11 369,00	7 298,00						
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)					8 099,00	4 363,00	3 736,00						
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)					1 558,00	871,00	687,00						
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)					3 656,00	2 270,00	1 386,00						
CO16	participants handicapés					2 500,00	1 460,00	1 040,00						
CO17	autres personnes défavorisées					4 644,00	2 578,00	2 066,00						
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement					1 525,00	935,00	590,00						
CO19	personnes venant de zones rurales					1 364,00	761,00	603,00						
	Total général des participants					28 586,00								

ID	Indicateur	Catégorie de région	2021			2020			2019		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		1 417,00	815,00	602,00	1 640,00	978,00	662,00	1 838,00	1 023,00	815,00
CO02	chômeurs de longue durée		532,00	321,00	211,00	573,00	352,00	221,00	579,00	312,00	267,00
CO03	personnes inactives		1 217,00	645,00	572,00	1 021,00	583,00	438,00	1 121,00	666,00	455,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		1 217,00	645,00	572,00	1 021,00	583,00	438,00	1 121,00	666,00	455,00
CO06	moins de 25 ans		2 012,00	1 083,00	929,00	2 078,00	1 211,00	867,00	2 434,00	1 388,00	1 046,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		1 694,00	953,00	741,00	1 660,00	997,00	663,00	1 995,00	1 165,00	830,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		677,00	359,00	318,00	688,00	379,00	309,00	704,00	362,00	342,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		254,00	142,00	112,00	306,00	179,00	127,00	227,00	134,00	93,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		444,00	265,00	179,00	568,00	360,00	208,00	224,00	154,00	70,00
CO16	participants handicapés		160,00	100,00	60,00	127,00	81,00	46,00	1 047,00	586,00	461,00
CO17	autres personnes défavorisées		1 125,00	658,00	467,00	972,00	596,00	376,00	230,00	149,00	81,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		130,00	86,00	44,00	154,00	103,00	51,00	159,00	82,00	77,00
CO19	personnes venant de zones rurales		177,00	88,00	89,00	168,00	95,00	73,00	150,00	75,00	75,00
	Total général des participants		2 634,00			2 661,00			2 959,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		3 386,00	1 950,00	1 436,00	2 302,00	1 249,00	1 053,00	3 083,00	1 891,00	1 192,00
CO02	chômeurs de longue durée		767,00	439,00	328,00	596,00	330,00	266,00	1 165,00	757,00	408,00
CO03	personnes inactives		1 519,00	968,00	551,00	2 098,00	1 249,00	849,00	2 004,00	1 266,00	738,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		1 519,00	968,00	551,00	2 098,00	1 249,00	849,00	2 004,00	1 266,00	738,00
CO06	moins de 25 ans		4 151,00	2 477,00	1 674,00	4 400,00	2 498,00	1 902,00	5 087,00	3 157,00	1 930,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		3 128,00	1 938,00	1 190,00	2 859,00	1 749,00	1 110,00	3 409,00	2 175,00	1 234,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		1 461,00	786,00	675,00	1 352,00	660,00	692,00	1 497,00	872,00	625,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		267,00	152,00	115,00	189,00	89,00	100,00	135,00	80,00	55,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		543,00	351,00	192,00	502,00	298,00	204,00	654,00	409,00	245,00
CO16	participants handicapés		661,00	368,00	293,00	191,00	121,00	70,00	180,00	116,00	64,00
CO17	autres personnes défavorisées		612,00	377,00	235,00	688,00	324,00	364,00	477,00	212,00	265,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		543,00	351,00	192,00	163,00	91,00	72,00	181,00	114,00	67,00
CO19	personnes venant de zones rurales		171,00	98,00	73,00	126,00	78,00	48,00	207,00	126,00	81,00
	Total général des participants		4 905,00			4 400,00			5 087,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		4 524,00	2 676,00	1 848,00	175,00	96,00	79,00
CO02	chômeurs de longue durée		1 680,00	1 004,00	676,00	87,00	41,00	46,00
CO03	personnes inactives		1 127,00	655,00	472,00	114,00	67,00	47,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		1 127,00	655,00	472,00	114,00	67,00	47,00

CO06	moins de 25 ans		5 651,00	3 331,00	2 320,00	289,00	163,00	126,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		3 683,00	2 255,00	1 428,00	239,00	137,00	102,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		1 702,00	935,00	767,00	18,00	10,00	8,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		179,00	94,00	85,00	1,00	1,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		663,00	402,00	261,00	58,00	31,00	27,00
CO16	participants handicapés		128,00	86,00	42,00	6,00	2,00	4,00
CO17	autres personnes défavorisées		480,00	234,00	246,00	60,00	28,00	32,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		176,00	100,00	76,00	19,00	8,00	11,00
CO19	personnes venant de zones rurales		360,00	198,00	162,00	5,00	3,00	2,00
	Total général des participants		5 651,00			289,00		

Non validé

Axe prioritaire	5 - Axe 5: Agir pour l'insertion des jeunes NEETs (IEJ)
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 5

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2022		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
6	Participants de moins de 25 ans		Personnes	8 068,00	5 220,00	2 848,00	26 078,00	15 285,00	10 245,00	3,23	2,93	3,60			
Ra1a5	Participants moins de 30 ans		Nombre	8 149,00	5 272,00	2 877,00	26 063,00	15 037,00	10 826,00	3,20	2,85	3,76			

ID	Indicateur	Catégorie de région	2021			2020			2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
6	Participants de moins de 25 ans		2 012,00	1 083,00	929,00	2 054,00	1 188,00	866,00	2 434,00	1 388,00	1 046,00	4 151,00	2 477,00	1 126,00	4 400,00	2 498,00	1 902,00
Ra1a5	Participants moins de 30 ans		2 634,00	1 460,00	1 174,00	2 595,00	1 307,00	1 088,00	2 623,00	1 464,00	1 159,00	2 784,00	1 657,00	1 127,00	4 400,00	2 498,00	1 902,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
6	Participants de moins de 25 ans		5 087,00	3 157,00	1 930,00	5 651,00	3 331,00	2 320,00	289,00	163,00	126,00
Ra1a5	Participants moins de 30 ans		5 087,00	3 157,00	1 930,00	5 651,00	3 331,00	2 320,00	289,00	163,00	126,00

Axe prioritaire	6 - Axe 6 : Investir dans l'éducation et la formation tout au long de la vie
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

**Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 6 / 9iv**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2022	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition					0,00	0,00	0,00						
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition					0,00	0,00	0,00						
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition					0,00	0,00	0,00						
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition					0,00	0,00	0,00						
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition					0,00	0,00	0,00						
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition					0,00	0,00	0,00						
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition					0,00	0,00	0,00						
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition					0,00	0,00	0,00						
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition					0,00	0,00	0,00						

ID	Indicateur	Catégorie de région	2021		2020		2019		2018		2017		2016	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00



Non validé

Axe prioritaire	6 - Axe 6 : Investir dans l'éducation et la formation tout au long de la vie
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

**Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2022								
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative		
						2021						2020								
						Cumulé			Cumulé			Total annuel			Total annuel			Qualitative		
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
						2019						2018								
						Cumulé			Cumulé			Total annuel			Total annuel			Qualitative		
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
						2017						2016								
						Cumulé			Cumulé			Total annuel			Total annuel			Qualitative		
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
						2015						2014								
						Cumulé			Cumulé			Total annuel			Total annuel			Qualitative		
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Axe prioritaire	6 - Axe 6 : Investir dans l'éducation et la formation tout au long de la vie
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 6 / 9iv

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2022		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition				0,00	0,00	0,00						
CO02	chômeurs de longue durée	En transition				0,00	0,00	0,00						
CO03	personnes inactives	En transition				0,00	0,00	0,00						
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				0,00	0,00	0,00						
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition				0,00	0,00	0,00						
CO06	moins de 25 ans	En transition				0,00	0,00	0,00						
CO07	plus de 54 ans	En transition				0,00	0,00	0,00						
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				0,00	0,00	0,00						
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition				0,00	0,00	0,00						
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition				0,00	0,00	0,00						
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition				0,00	0,00	0,00						
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition				0,00	0,00	0,00						
CO16	participants handicapés	En transition				0,00	0,00	0,00						
CO17	autres personnes défavorisées	En transition				0,00	0,00	0,00						
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition				0,00	0,00	0,00						
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition				0,00	0,00	0,00						
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition				0,00								
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition				0,00								
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition				0,00								
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition				0,00								
	Total général des participants					0,00								

ID	Indicateur	Catégorie de région	2021			2020			2019		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00		

Axe prioritaire	6 - Axe 6 : Investir dans l'éducation et la formation tout au long de la vie
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 6

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2022		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	En transition	EUR	16 686 180,00			24 299 904,00	0,00	0,00	1,46					

ID	Indicateur	Catégorie de région	2021			2020			2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	En transition	12 149 952,00	0,00	0,00	12 149 952,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014					
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes			
CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	6 - Axe 6 : Investir dans l'éducation et la formation tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main-d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

**Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 6 / 10iii**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2022	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition						0,00	0,00	0,00					
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition						1 597,00	1 146,00	451,00					
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition						11 443,00	7 263,00	4 180,00					
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	7 929,00	5 573,00	2 356,00	6 351,00	4 020,00	2 331,00	0,80	0,72	0,99		
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	CO03 personnes inactives	Nombre	1 993,00	1 356,00	637,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition						5 776,00	3 650,00	2 126,00					
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	3 012,00	1 899,00	1 113,00	5 776,00	3 650,00	2 126,00	1,92	1,92	1,91		
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition			470,00	296,00	174,00	7 327,00	4 499,00	2 828,00					
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						4 237,00	2 617,00	1 620,00					
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition						4 864,00	3 125,00	1 739,00					
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						1,00	1,00	0,00					
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						3 898,00	2 422,00	1 476,00					

ID	Indicateur	Catégorie de région	2021		2020		2019		2018		2017		2016	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	4,00	0,00	33,00	16,00	590,00	230,00	330,00	111,00	128,00	64,00	38,00	19,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	37,00	5,00	89,00	42,00	3 175,00	1 868,00	1 684,00	682,00	1 419,00	1 055,00	386,00	257,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	25,00	1,00	42,00	10,00	1 668,00	936,00	829,00	353,00	597,00	503,00	386,00	257,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	15,00	1,00	47,00	21,00	1 616,00	942,00	982,00	484,00	714,00	491,00	127,00	94,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	15,00	1,00	47,00	21,00	1 616,00	942,00	982,00	484,00	714,00	491,00	127,00	94,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	2 066,00	1 314,00	1 952,00	1 153,00	226,00	147,00	99,00	93,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	32,00	13,00	11,00	4,00	1 695,00	1 047,00	559,00	309,00	226,00	147,00	24,00	43,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition	70,00	26,00	20,00	10,00	2 326,00	1 298,00	709,00	405,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	21,00	7,00	11,00	4,00	1 694,00	1 047,00	559,00	308,00	115,00	73,00	4,00	14,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	23,00	11,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	473,00	271,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	473,00	271,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	149,00	93,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	149,00	93,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	156,00	121,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	70,00	57,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	18,00	23,00	0,00	0,00

Non validé

Axe prioritaire	6 - Axe 6 : Investir dans l'éducation et la formation tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

**Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2022						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
COVID	achat et distribution d'Equipe ment Individuel de Protection	En transition	Nombre (Nombre)		Nombre	28 253 90	0,00	0,00	1,43			40 499 842,00	0,00	0,00				
rslaf	Taux d'accès aux études longues des enfants d'ouvriers	En transition	Proportion (% de d'accès aux études longues)	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	52,00%			104,77			54,48%	0,00%	0,00%	%	%	%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2021						2020							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
COVID	achat et distribution d'Equipe ment Individuel de Protection	En transition	40 499 842,00	0,00	0,00	20 249 921,00	0,00	0,00		20 249 921,00	0,00	0,00	20 249 921,00	0,00	0,00	
rslaf	Taux d'accès aux études longues des enfants d'ouvriers	En transition	54,48%	0,00%	0,00%	54,48%	0,00%	0,00%		54,48%	0,00%	0,00%	54,50%	0,00%	0,00%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019						2018							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
COVID	achat et distribution d'Equipe ment Individuel de Protection	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
rslaf	Taux d'accès aux études longues des enfants d'ouvriers	En transition	54,48%	0,00%	0,00%	54,50%	0,00%	0,00%		54,47%	0,00%	0,00%	54,50%	0,00%	0,00%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
COVID	achat et distribution d'Equipe ment Individuel de Protection	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
rslaf	Taux d'accès aux études longues des enfants d'ouvriers	En transition	54,46%	0,00%	0,00%	54,50%	0,00%	0,00%		54,43%	0,00%	0,00%	54,30%	0,00%	0,00%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
COVID	achat et distribution d'Equipe ment Individuel de Protection	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
rslaf	Taux d'accès aux études longues des enfants d'ouvriers	En transition	54,50%	0,00%	0,00%	54,50%	0,00%	0,00%		%	%	%	53,60%	0,00%	0,00%	



Axe prioritaire	6 - Axe 6 : Investir dans l'éducation et la formation tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 6 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2022		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	12 716,00	8 017,00	4 700,00	24 425,00	15 841,00	8 584,00	1,92	1,98	1,83			
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	6 744,00	4 251,00	2 493,00	9 721,00	6 201,00	3 520,00	1,44	1,46	1,41			
CO03	personnes inactives	En transition	7 140,00	3 121,00	4 019,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				0,00	0,00	0,00						
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition				5 784,00	3 881,00	1 903,00						
CO06	moins de 25 ans	En transition	13 985,00	7 436,00	6 549,00	10 727,00	7 092,00	3 635,00	0,77	0,95	0,56			
CO07	plus de 54 ans	En transition	101,00	64,00	37,00	673,00	429,00	244,00	6,66	6,70	6,59			
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	101,00	64,00	37,00	673,00	429,00	244,00	6,66	6,70	6,59			
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	10 725,00	6 417,00	4 308,00	13 015,00	8 806,00	4 209,00	1,21	1,37	0,98			
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	7 752,00	3 961,00	3 791,00	8 774,00	5 427,00	3 347,00	1,13	1,37	0,88			
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	1 380,00	759,00	621,00	2 640,00	1 610,00	1 030,00	1,91	2,12	1,66			
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition				5 240,00	3 589,00	1 651,00						
CO16	participants handicapés	En transition	530,00	311,00	219,00	1 946,00	1 214,00	732,00	3,67	3,90	3,34			
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	5 754,00	2 676,00	3 078,00	8 277,00	5 337,00	2 940,00	1,44	1,99	0,96			
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition				904,00	676,00	228,00						
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition				1 895,00	1 114,00	781,00						
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	40,00			0,00			0,00					
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition				0,00								
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	1 060,00			0,00			0,00					
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition				0,00								
	Total général des participants					30 209,00								

ID	Indicateur	Catégorie de région	2021			2020			2019		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	58,00	49,00	9,00	1 655,00	1 126,00	529,00	9 036,00	5 783,00	3 253,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	27,00	23,00	4,00	582,00	403,00	179,00	3 427,00	2 097,00	1 330,00
CO03	personnes inactives	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	0,00	0,00	0,00	445,00	320,00	125,00	2 627,00	1 770,00	857,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	13,00	10,00	3,00	0,00	0,00	0,00	4 141,00	2 684,00	1 457,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	2,00	2,00	0,00	50,00	39,00	11,00	284,00	169,00	115,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	2,00	2,00	0,00	50,00	39,00	11,00	284,00	169,00	115,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	33,00	29,00	4,00	754,00	572,00	182,00	5 297,00	3 532,00	1 765,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	19,00	15,00	4,00	603,00	386,00	217,00	2 651,00	1 589,00	1 062,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	6,00	5,00	1,00	298,00	168,00	130,00	1 088,00	662,00	426,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	16,00	14,00	2,00	397,00	288,00	109,00	2 034,00	1 361,00	673,00
CO16	participants handicapés	En transition	8,00	8,00	0,00	157,00	108,00	49,00	781,00	447,00	334,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	19,00	16,00	3,00	592,00	414,00	178,00	3 213,00	2 032,00	1 181,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	2,00	2,00	0,00	54,00	42,00	12,00	318,00	243,00	75,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	5,00	3,00	2,00	159,00	98,00	61,00	689,00	432,00	257,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		58,00			2 100,00			11 663,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	4 805,00	3 261,00	1 544,00	3 956,00	2 329,00	1 627,00	1 841,00	1 412,00	429,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	1 870,00	1 266,00	604,00	1 571,00	915,00	656,00	953,00	732,00	221,00
CO03	personnes inactives	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	1 446,00	1 042,00	404,00	1 260,00	745,00	515,00	6,00	4,00	2,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	3 351,00	2 166,00	1 185,00	1 069,00	792,00	277,00	693,00	548,00	145,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	164,00	108,00	56,00	103,00	63,00	40,00	30,00	25,00	5,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	164,00	108,00	56,00	103,00	63,00	40,00	30,00	25,00	5,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	2 786,00	1 974,00	812,00	2 445,00	1 526,00	919,00	638,00	514,00	124,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	1 401,00	902,00	499,00	1 135,00	573,00	562,00	1 120,00	837,00	283,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	618,00	385,00	233,00	376,00	230,00	146,00	87,00	63,00	24,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	1 195,00	770,00	425,00	691,00	466,00	225,00	405,00	354,00	51,00
CO16	participants handicapés	En transition	365,00	238,00	127,00	355,00	223,00	132,00	126,00	82,00	44,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	1 663,00	1 113,00	550,00	1 422,00	858,00	564,00	493,00	375,00	118,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	164,00	125,00	39,00	130,00	99,00	31,00	71,00	54,00	17,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	447,00	299,00	148,00	367,00	172,00	195,00	1,00	1,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		6 251,00			5 216,00			1 847,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	3 074,00	1 881,00	1 193,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	1 291,00	765,00	526,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	1 460,00	892,00	568,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	40,00	23,00	17,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	40,00	23,00	17,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	1 062,00	659,00	403,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	1 845,00	1 125,00	720,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	167,00	97,00	70,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	502,00	336,00	166,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition	154,00	108,00	46,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	875,00	529,00	346,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	165,00	111,00	54,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	227,00	109,00	118,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00		
	Total général des participants		3 074,00			0,00		

Axe prioritaire	6 - Axe 6 : Investir dans l'éducation et la formation tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 6

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2022		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2021			2020			2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Non validé

Axe prioritaire	9 - REACT EU
Priorité d'investissement	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 9 / 13i**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises		18,00			2,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises		18,00			15,00			
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW		31,00			0,00			
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW		31,00			44,00			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq		1 737,00			818,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq		1 737,00			40 744,00			
F	CV22	Nombre de PME ayant obtenu des subventions pour le fonds de roulement	Entreprises		204,00			9,00			
S	CV22	Nombre de PME ayant obtenu des subventions pour le fonds de roulement	Entreprises		204,00			51,00			0
F	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	Entreprises		63,00			0,00			
S	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	Entreprises		63,00			35,00			
F	CV24	Nombre de PME bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises		1 020,00			4 052,00			
S	CV24	Nombre de PME bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises		1 020,00			6 280,00			
F	CV33	Soutien aux entités engagées dans la lutte contre la COVID-19	Entités		4,00			2,00			
S	CV33	Soutien aux entités engagées dans la lutte contre la COVID-19	Entités		4,00			12,00			
F	CV4	Valeur du matériel informatique et des logiciels/licences financés	EUR		35 727 659,00			11 486 395,00			
S	CV4	Valeur du matériel informatique et des logiciels/licences financés	EUR		35 727 659,00			29 909 738,00			
F	CV4C	Valeur de matériel informatique et des logiciels / licences liés à la COVID-19, financés pour l'éducation	€		13 933 659,00			3 559 378,00			
S	CV4C	Valeur de matériel informatique et des logiciels / licences liés à la COVID-19, financés pour l'éducation	€		13 933 659,00			5 303 704,00			
F	CV4D	Valeur de matériel informatique et des logiciels / licences liés à la COVID-19, financés pour l'e-administration	€		14 648 750,00			4 959 554,00			
S	CV4D	Valeur de matériel informatique et des logiciels / licences liés à la COVID-19, financés pour l'e-administration	€		14 648 750,00			19 482 704,00			
F	cv4b	Valeur de matériel informatique et des logiciels / licences liés à	€		7 145 250,00			1 241 357,00			

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
S	cv4b	Valeur de matériel informatique et des logiciels / licences liés à la COVID-19, financés pour la Santé	€	7 145 250,00			5 342 558,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	25,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	13 726,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV22	Nombre de PME ayant obtenu des subventions pour le fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV22	Nombre de PME ayant obtenu des subventions pour le fonds de roulement	31,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	26,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV24	Nombre de PME bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV24	Nombre de PME bénéficiant d'un soutien non financier	5 408,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV33	Soutien aux entités engagées dans la lutte contre la COVID-19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV33	Soutien aux entités engagées dans la lutte contre la COVID-19	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV4	Valeur du matériel informatique et des logiciels/licences financés	3 113 155,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV4	Valeur du matériel informatique et des logiciels/licences financés	1 914 587,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV4C	Valeur de matériel informatique et des logiciels / licences liés à la COVID-19, financés pour l'éducation	849 462,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV4C	Valeur de matériel informatique et des logiciels / licences liés à la COVID-19, financés pour l'éducation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV4D	Valeur de matériel informatique et des logiciels / licences liés à la COVID-19, financés pour l'e-administration	1 157 454,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV4D	Valeur de matériel informatique et des logiciels / licences liés à la COVID-19, financés pour l'e-administration	204 993,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	cv4b	Valeur de matériel informatique et des logiciels / licences liés à la COVID-19, financés pour la Santé	5 407 045,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	cv4b	Valeur de matériel informatique et des logiciels / licences liés à la COVID-19, financés pour la Santé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV22	Nombre de PME ayant obtenu des subventions pour le fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV22	Nombre de PME ayant obtenu des subventions pour le fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV24	Nombre de PME bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV24	Nombre de PME bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV33	Soutien aux entités engagées dans la lutte contre la COVID-19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV33	Soutien aux entités engagées dans la lutte contre la COVID-19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV4	Valeur du matériel informatique et des logiciels/licences financés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV4	Valeur du matériel informatique et des logiciels/licences financés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV4C	Valeur de matériel informatique et des logiciels / licences liés à la COVID-19, financés pour l'éducation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV4C	Valeur de matériel informatique et des logiciels / licences liés à la COVID-19, financés pour l'éducation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV4D	Valeur de matériel informatique et des logiciels / licences liés à la COVID-19, financés pour l'e-administration	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV4D	Valeur de matériel informatique et des logiciels / licences liés à la COVID-19, financés pour l'e-administration	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	cv4b	Valeur de matériel informatique et des logiciels / licences liés à la COVID-19, financés pour la Santé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	cv4b	Valeur de matériel informatique et des logiciels / licences liés à la COVID-19, financés pour la Santé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV22	Nombre de PME ayant obtenu des subventions pour le fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV22	Nombre de PME ayant obtenu des subventions pour le fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV24	Nombre de PME bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV24	Nombre de PME bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV33	Soutien aux entités engagées dans la lutte contre la COVID-19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV33	Soutien aux entités engagées dans la lutte contre la COVID-19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV4	Valeur du matériel informatique et des logiciels/licences financés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV4	Valeur du matériel informatique et des logiciels/licences financés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV4C	Valeur de matériel informatique et des logiciels / licences liés à la COVID-19, financés pour l'éducation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV4C	Valeur de matériel informatique et des logiciels / licences liés à la COVID-19, financés pour l'éducation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV4D	Valeur de matériel informatique et des logiciels / licences liés à la COVID-19, financés pour l'e-administration	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV4D	Valeur de matériel informatique et des logiciels / licences liés à la COVID-19, financés pour l'e-administration	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	cv4b	Valeur de matériel informatique et des logiciels / licences liés à la COVID-19, financés pour la Santé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	cv4b	Valeur de matériel informatique et des logiciels / licences liés à la COVID-19, financés pour la Santé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Non validé

Axe prioritaire	9 - REACT EU
Priorité d'investissement	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
Objectif spécifique	RE_1 - REACT EU 1 : Soutenir la résilience économique

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IR19	Emploi de salariés dans le domaine privé hors agriculture	nOMBRE D4EMPLOI		1 051 884,00	2019	1 051 884,00			

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IR19	Emploi de salariés dans le domaine privé hors agriculture	373 211,00		0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR19	Emploi de salariés dans le domaine privé hors agriculture	0,00		0,00		0,00		0,00	



Axe prioritaire	9 - REACT EU
Priorité d'investissement	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
Objectif spécifique	RE_2 - REACT EU 2 : investissements qui contribuent à la transition vers une économie numérique

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IR-9	Taux de particuliers utilisant internet dans les relations avec l'administration publique	%		69,00	2019	73,00			

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IR-9	Taux de particuliers utilisant internet dans les relations avec l'administration publique	87,00		0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR-9	Taux de particuliers utilisant internet dans les relations avec l'administration publique	0,00		0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	9 - REACT EU
Priorité d'investissement	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
Objectif spécifique	RE_3 - REACT EU 3 : Soutien aux investissements qui contribuent à la transition vers une économie verte / Mobilité

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
RS1A2	Part d'énergies renouvelables dans la consommation régionale	%		9,00	2014	10,00			

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
RS1A2	Part d'énergies renouvelables dans la consommation régionale	6,50		0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RS1A2	Part d'énergies renouvelables dans la consommation régionale	0,00		0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	9 - REACT EU
Priorité d'investissement	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
Objectif spécifique	RE_4 - REACT EU 4 : Investissement dans les produits et services destinés aux services de santé

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
CVR	Nombre de lits dans les établissements concernés par des travaux de réhabilitation	Nombre		0,00	2020	389,00			

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
CVR	Nombre de lits dans les établissements concernés par des travaux de réhabilitation	389,00		0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
CVR	Nombre de lits dans les établissements concernés par des travaux de réhabilitation	0,00		0,00		0,00		0,00	

## Axes prioritaires pour l'assistance technique

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 10**

Axe prioritaire	10 - Axe 10: Assistance technique FEDER REACT EU
-----------------	--

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	ra2a7	agents mobilisés dans le cadre de l'assistance technique du programme volet FEDER	ETP année (cumul)		35,00	0,00	0,00	35,00			
S	ra2a7	agents mobilisés dans le cadre de l'assistance technique du programme volet FEDER	ETP année (cumul)		35,00	0,00	0,00	35,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	ra2a7	agents mobilisés dans le cadre de l'assistance technique du programme volet FEDER	35,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ra2a7	agents mobilisés dans le cadre de l'assistance technique du programme volet FEDER	35,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	ra2a7	agents mobilisés dans le cadre de l'assistance technique du programme volet FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ra2a7	agents mobilisés dans le cadre de l'assistance technique du programme volet FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	ra2a7	agents mobilisés dans le cadre de l'assistance technique du programme volet FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ra2a7	agents mobilisés dans le cadre de l'assistance technique du programme volet FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	10 - Axe 10: Assistance technique FEDER REACT EU
Objectif spécifique	OS1 - Assistance technique FEDER REACT EU

**Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 10 / OS1**

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
rs1a7	Taux de programmation des crédits FEDER du PO	% d'euros		0,00	2021	100,00			

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
rs1a7	Taux de programmation des crédits FEDER du PO	43,68							

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
rs1a7	Taux de programmation des crédits FEDER du PO								

Non validé

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7**

Axe prioritaire	7 - Axe 7: Assistance technique FEDER
-----------------	---------------------------------------

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	ra1a7	Nombre de comités de programmation et de suivi	Comités		40,00			78,00			
S	ra1a7	Nombre de comités de programmation et de suivi	Comités		40,00			78,00			
F	ra2a7	agents mobilisés dans le cadre de l'assistance technique du programme volet FEDER	ETP année (cumul)		370,00						
S	ra2a7	agents mobilisés dans le cadre de l'assistance technique du programme volet FEDER	ETP année (cumul)		370,00						

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	ra1a7	Nombre de comités de programmation et de suivi	69,00	0,00	0,00	55,00	0,00	0,00	41,00	0,00	0,00
S	ra1a7	Nombre de comités de programmation et de suivi	69,00	0,00	0,00	55,00	0,00	0,00	41,00	0,00	0,00
F	ra2a7	agents mobilisés dans le cadre de l'assistance technique du programme volet FEDER	404,00	137,00	267,00	334,00	115,00	219,00	263,00	91,00	172,00
S	ra2a7	agents mobilisés dans le cadre de l'assistance technique du programme volet FEDER	474,00	159,00	315,00	404,00	137,00	267,00	334,00	114,00	220,00

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	ra1a7	Nombre de comités de programmation et de suivi	26,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ra1a7	Nombre de comités de programmation et de suivi	26,00	0,00	0,00	15,00	0,00	0,00	10,00	10,00	0,00
F	ra2a7	agents mobilisés dans le cadre de l'assistance technique du programme volet FEDER	192,00	68,00	124,00	192,00	68,00	124,00	121,00	45,00	76,00
S	ra2a7	agents mobilisés dans le cadre de l'assistance technique du programme volet FEDER	263,00	91,00	172,00	192,00	68,00	124,00	121,00	45,00	76,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	ra1a7	Nombre de comités de programmation et de suivi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ra1a7	Nombre de comités de programmation et de suivi	10,00	10,00	0,00	1,00	1,00	0,00
F	ra2a7	agents mobilisés dans le cadre de l'assistance technique du programme volet FEDER	59,00	23,00	36,00	6,00	2,00	4,00
S	ra2a7	agents mobilisés dans le cadre de l'assistance technique du programme volet FEDER	59,00	23,00	36,00	6,00	2,00	4,00

Axe prioritaire	7 - Axe 7: Assistance technique FEDER
Objectif spécifique	1 - OS 1: Mettre en place et assurer le fonctionnement régulier d'un système efficace et simple d'animation, de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation du programme opérationnel

**Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 7 / 1**

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
rs1a7	Taux de programmation des crédits FEDER du PO	% d'euros		0,00	2013	100,00			

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
rs1a7	Taux de programmation des crédits FEDER du PO	100,00						59,60	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
rs1a7	Taux de programmation des crédits FEDER du PO	37,33		17,80		10,00		0,00	

Axe prioritaire	8 - Axe 8: Assistance technique FSE
-----------------	-------------------------------------

**Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 8**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2022		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
ID	Indicateur	Catégorie de région	2021			2020			2019					
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016					
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014								
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Non valide



**Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 8**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2022		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
ra1a8	Nombre de comités de programmation et de suivi		Comités	40,00			83,00	10,00	0,00	2,08					
ra2a8	Agents mobilisés dans le cadre de l'assistance technique du programme volet FSE		ETP année (en Cumul)	80,00			308,00	114,00	194,00	3,85					

ID	Indicateur	Catégorie de région	2021			2020			2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
ra1a8	Nombre de comités de programmation et de suivi		12,00	0,00	0,00	14,00	0,00	0,00	15,00	0,00	0,00	11,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00
ra2a8	Agents mobilisés dans le cadre de l'assistance technique du programme volet FSE		45,00	17,00	28,00	45,00	17,00	28,00	45,00	17,00	28,00	45,00	17,00	28,00	45,00	17,00	28,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
ra1a8	Nombre de comités de programmation et de suivi		10,00	10,00	0,00	10,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
ra2a8	Agents mobilisés dans le cadre de l'assistance technique du programme volet FSE		41,00	15,00	26,00	36,00	12,00	24,00	6,00	2,00	4,00

Axe prioritaire	8 - Axe 8: Assistance technique FSE
Objectif spécifique	1 - OS 1: Mettre en place et assurer le fonctionnement régulier d'un système efficace et simple d'animation, de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation du programme opérationnel

**Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 8 / 1**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2022					
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé		Total annuel		Qualitative	
						%			%			%	%	%	%		%
rs1a8	Taux de programmation des crédits FSE du PO		Proportion (% d'euros)	ra1a8 Nombre de comités de programmation et de suivi	Proportion	100,00			68,66%			68,66	0,00%	%	%	%	%

ID	Indicateur	Catégorie de région	2021						2020						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
rs1a8	Taux de programmation des crédits FSE du PO		68,66%	0,00%	%	100,00%	0,00%	0,00%		63,37%	0,00%	%	90,85%	0,00%	0,00%

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019						2018						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
rs1a8	Taux de programmation des crédits FSE du PO		56,61%	0,00%	%	90,85%	0,00%	0,00%		44,39%	0,00%	%	71,68%	71,68%	71,68%

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
rs1a8	Taux de programmation des crédits FSE du PO		34,70%	0,00%	%	61,70%	61,70%	0,00%		21,85%	%	%	45,88%	%	%

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
rs1a8	Taux de programmation des crédits FSE du PO		%	%	%	%	%	%		%	%	%	%	%	%

**Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises**

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	466
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	466
CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	464

Non validé

**Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance**

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	de	2022 Cumul total	2022 Cumul - hommes	2022 Cumul - femmes	2022 Total annuel	2022 Total annuel - hommes	2022 Total annuel - femmes
1	F	ifa1	montant des dépenses certifiées de l'axe 1	Euros	FEDER	En transition							
1	O	1	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	nombre d'entreprises	FEDER	En transition		1 277,00					
1	O	24	Nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	équivalent temps plein	FEDER	En transition		420,00					
2	F	ifa2	montant des dépenses certifiées de l'axe 2	euros	FEDER	En transition							
2	O	ra1a2	Nombre de structures ayant mutualisé des services publics numériques	structures	FEDER	En transition		1 846,00					
3	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition		106,00					
3	F	ifa3	Montant des dépenses certifiées de l'axe 3	euros	FEDER	En transition							
3	O	ra1a3	Surfaces aménagées ou réhabilitées	Hectares (ha)	FEDER	En transition		108,00					
4	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition		2 311,00					
4	F	IF A4	montant des dépenses certifiées de l'axe 4	euros	FEDER	En transition							
4	O	ra2a4	Nombre de sites à caractère patrimonial et/ou culturel réhabilités ou créés	Sites	FEDER	En transition		14,00					
5	F	IF A5	montant des dépenses certifiées de l'axe 5	euros	IEJ								
5	O	Ra1a5	Participants moins de 30 ans	Nombre	IEJ			26 063,00	15 037,00	10 826,00			
6	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition		24 425,00	15 841,00	8 584,00			
6	F	ifa6	Montant des dépenses certifiées de l'axe 6	euros	FSE	En transition							

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2021 Cumul total	2020 Cumul total	2019 Cumul total	Observations
1	F	ifa1	montant des dépenses certifiées de l'axe 1	Euros	FEDER	En transition	196 380 405,00	150 401 465,00	120 111 987,00	
1	O	1	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	nombre d'entreprises	FEDER	En transition	864,00	286,00	205,00	
1	O	24	Nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	équivalent temps plein	FEDER	En transition	247,00	178,00	177,00	
2	F	ifa2	montant des dépenses certifiées de l'axe 2	euros	FEDER	En transition	31 649 675,00	22 014 921,00	11 744 687,00	
2	O	ra1a2	Nombre de structures ayant mutualisé des services publics numériques	structures	FEDER	En transition	1 809,00	954,00	807,00	
3	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition	116,00	3,13	1,84	
3	F	ifa3	Montant des dépenses certifiées de l'axe 3	euros	FEDER	En transition	237 290 437,00	164 539 215,00	105 780 996,00	
3	O	ra1a3	Surfaces aménagées ou réhabilitées	Hectares (ha)	FEDER	En transition	76,00	69,77	58,66	
4	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	1 914,00	1 423,00	1 343,00	
4	F	IF A4	montant des dépenses certifiées de l'axe 4	euros	FEDER	En transition	144 005 335,00	117 114 344,00	94 726 268,00	
4	O	ra2a4	Nombre de sites à caractère patrimonial et/ou culturel réhabilités ou créés	Sites	FEDER	En transition	7,00	7,00	7,00	
5	F	IF A5	montant des dépenses certifiées de l'axe 5	euros	IEJ		44 082 582,00	39 410 025,00	33 416 133,00	
5	O	Ra1a5	Participants moins de 30 ans	Nombre	IEJ		26 063,00	23 429,00	20 834,00	
6	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	24 425,00	24 367,00	22 712,00	
6	F	ifa6	Montant des dépenses certifiées de l'axe 6	euros	FSE	En transition	129 443 315,00	100 605 780,00	50 420 292,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2018 Cumul total	2017 Cumul total	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total
1	F	ifa1	montant des dépenses certifiées de l'axe 1	Euros	FEDER	En transition	75 797 955,00	32 051 025,00	0,00	0,00	0,00
1	O	1	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	nombre d'entreprises	FEDER	En transition	205,00	18,00	0,00	0,00	0,00
1	O	24	Nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	équivalent temps plein	FEDER	En transition	140,00	50,00	0,00	0,00	0,00
2	F	ifa2	montant des dépenses certifiées de l'axe 2	euros	FEDER	En transition	8 310 088,40	100 725,00	0,00	0,00	0,00
2	O	ra1a2	Nombre de structures ayant mutualisé des services publics numériques	structures	FEDER	En transition	743,00	33,00	0,00	0,00	0,00
3	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition	0,55	0,00	0,00	0,00	0,00
3	F	ifa3	Montant des dépenses certifiées de l'axe 3	euros	FEDER	En transition	63 141 454,00	18 648 529,00	0,00	0,00	0,00
3	O	ra1a3	Surfaces aménagées ou réhabilitées	Hectares (ha)	FEDER	En transition	58,66	1,20	0,00	0,00	0,00
4	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	1 285,66	233,47	0,00	0,00	0,00
4	F	IF A4	montant des dépenses certifiées de l'axe 4	euros	FEDER	En transition	50 377 652,00	26 483 373,00	0,00	0,00	0,00
4	O	ra2a4	Nombre de sites à caractère patrimonial et/ou culturel réhabilités ou créés	Sites	FEDER	En transition	7,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	F	IF A5	montant des dépenses certifiées de l'axe 5	euros	IEJ		24 143 978,00	11 602 426,00	0,00	0,00	0,00
5	O	Ra1a5	Participants moins de 30 ans	Nombre	IEJ		18 211,00	15 427,00	11 027,00	5 940,00	289,00
6	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	13 676,00	8 871,00	4 915,00	3 074,00	0,00
6	F	ifa6	Montant des dépenses certifiées de l'axe 6	euros	FSE	En transition	36 831 460,00	19 290 771,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	F	ifa1	montant des dépenses certifiées de l'axe 1	Euros	FEDER	En transition	65016367.58			374 325 244,00		
1	O	1	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	nombre d'entreprises	FEDER	En transition	62			309,00		
1	O	24	Nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	équivalent temps plein	FEDER	En transition	7			394,00		
2	F	ifa2	montant des dépenses certifiées de l'axe 2	euros	FEDER	En transition	9541363.38			54 986 072,00		
2	O	ra1a2	Nombre de structures ayant mutualisé des services publics numériques	structures	FEDER	En transition	9			762,00		
3	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition				113,00		
3	F	ifa3	Montant des dépenses certifiées de l'axe 3	euros	FEDER	En transition	59790156.07			515 302 768,00		
3	O	ra1a3	Surfaces aménagées ou réhabilitées	Hectares (ha)	FEDER	En transition	46			102,00		
4	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	792			2 386,00		
4	F	IF A4	montant des dépenses certifiées de l'axe 4	euros	FEDER	En transition	57898194.54			277 664 260,00		
4	O	ra2a4	Nombre de sites à caractère patrimonial et/ou culturel réhabilités ou créés	Sites	FEDER	En transition	8			27,00		
5	F	IF A5	montant des dépenses certifiées de l'axe 5	euros	IEJ		35255033,04			90 822 013,00		
5	O	Ra1a5	Participants moins de 30 ans	Nombre	IEJ		5300	3429	1871	8 090,00	5 234,00	2 856,00
6	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	4800	2880	1920	12 716,00	8 017,00	4 700,00
6	F	ifa6	Montant des dépenses certifiées de l'axe 6	euros	FSE	En transition	19043847.98			183 240 857,00		

### 3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

**Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme**

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	En transition	Total	374 325 244,00	54,85%	448 963 400,56	119,94%	368 421 965,79	267 241 068,24	71,39%	326
2	FEDER	En transition	Total	54 986 072,00	59,83%	62 193 503,70	113,11%	59 436 877,75	47 450 710,87	86,30%	50
3	FEDER	En transition	Total	525 505 108,00	48,88%	680 988 962,95	129,59%	497 146 797,72	328 198 328,21	62,45%	237
4	FEDER	En transition	Total	269 162 310,00	60,00%	321 225 808,53	119,34%	313 924 503,35	197 566 891,02	73,40%	128
5	IEJ		Total	91 486 446,00	74,98%	145 717 168,44	159,28%	140 035 428,51	60 847 384,16	66,51%	121
6	FSE	En transition	Total	183 240 857,00	60,00%	241 891 159,94	132,01%	238 867 906,79	155 803 177,42	85,03%	73
9	FEDER		Total	217 013 365,00	80,00%	384 296 720,02	177,08%	247 462 009,93	39 102 645,98	18,02%	184
10	FEDER		Total	7 115 193,00	60,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
7	FEDER	En transition	Total	34 150 000,00	59,97%	34 766 409,36	101,81%	34 519 845,76	23 383 030,76	68,47%	5
8	FSE	En transition	Total	8 800 000,00	59,97%	8 800 000,00	100,00%	8 800 000,00	8 241 489,94	93,65%	2
<b>Total</b>	<b>FEDER</b>	<b>En transition</b>		<b>1 258 128 734,00</b>	<b>53,82%</b>	<b>1 548 138 085,10</b>	<b>123,05%</b>	<b>1 273 449 990,37</b>	<b>863 840 029,10</b>	<b>68,66%</b>	<b>746</b>
<b>Total</b>	<b>FSE</b>	<b>En transition</b>		<b>192 040 857,00</b>	<b>60,00%</b>	<b>250 691 159,94</b>	<b>130,54%</b>	<b>247 667 906,79</b>	<b>164 044 667,36</b>	<b>85,42%</b>	<b>75</b>
<b>Total</b>	<b>IEJ</b>			<b>91 486 446,00</b>	<b>74,98%</b>	<b>145 717 168,44</b>	<b>159,28%</b>	<b>140 035 428,51</b>	<b>60 847 384,16</b>	<b>66,51%</b>	<b>121</b>
<b>Total</b>	<b>FEDER REACT-EU</b>			<b>224 128 558,00</b>	<b>79,37%</b>	<b>384 296 720,02</b>	<b>171,46%</b>	<b>247 462 009,93</b>	<b>39 102 645,98</b>	<b>17,45%</b>	<b>184</b>
<b>Total général</b>				<b>1 765 784 595,00</b>	<b>58,83%</b>	<b>2 328 843 133,50</b>	<b>131,89%</b>	<b>1 908 615 335,60</b>	<b>1 127 834 726,60</b>	<b>63,87%</b>	<b>1 126</b>

**Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FEDER REACT-EU, le FSE, le FSE REACT-EU et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]**

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Categorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	En transition	001	01	01	01	03		13	FR30	419 294,00	342 563,00	308 438,72	1
1	FEDER	En transition	001	01	01	01	03		17	FR30	123 483,00	119 309,00	80 795,68	1
1	FEDER	En transition	001	01	01	07	01		03	FR30	1 165 501,00	815 850,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	01	07	01		08	FR30	92 014,00	46 007,00	90 740,23	1
1	FEDER	En transition	001	01	01	07	01		17	FR30	3 345 531,00	836 383,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	01	07	01		20	FR30	92 022,00	73 618,00	88 989,94	1
1	FEDER	En transition	001	01	01	07	01		24	FR30	786 560,00	650 000,00	143 944,97	1
1	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		13	FR30	14 844 466,00	14 097 736,00	9 084 332,64	16
1	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		19	FR30	667 278,00	450 000,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		24	FR30	585 150,00	585 150,00	539 105,60	2
1	FEDER	En transition	001	04	01	07	03		16	FR30	9 684 028,00	3 500 000,00	2 318 750,00	1
1	FEDER	En transition	001	05	01	07	03		16	FR30	8 000 000,00	8 000 000,00	2 750 000,00	2
1	FEDER	En transition	002	01	01	07	01		05	FR30	23 411 461,00	12 395 393,00	9 777 277,28	3
1	FEDER	En transition	002	01	01	07	01		13	FR30	6 680 209,00	1 670 000,00	3 602 024,65	1
1	FEDER	En transition	002	01	01	07	01		20	FR30	4 784 474,00	4 784 474,00	4 647 416,53	2
1	FEDER	En transition	002	01	01	07	01		24	FR30	1 298 491,00	1 244 851,00	1 235 415,27	1
1	FEDER	En transition	002	04	01	07	01		16	FR30	16 000 000,00	16 000 000,00	8 000 000,00	1
1	FEDER	En transition	003	01	01	07	01		18	FR30	5 050 809,00	5 050 809,00	4 158 950,84	1
1	FEDER	En transition	003	01	01	07	01		20	FR30	4 890 026,00	4 645 093,00	4 665 443,09	1
1	FEDER	En transition	004	01	01	07	03		13	FR30	2 803 710,00	2 803 710,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	019	01	01	07	01		08	FR30	94 000,00	94 000,00	97 418,56	1
1	FEDER	En transition	057	01	01	07	01		05	FR30	20 000 000,00	5 000 000,00	11 559 588,41	1
1	FEDER	En transition	057	01	03	07	01		05	FR30	22 000 000,00	5 500 000,00	13 961 187,50	1
1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		01	FR30	331 360,00	331 360,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		18	FR30	1 013 505,00	1 013 505,00	563 074,53	1
1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		19	FR30	639 362,00	639 362,00	646 731,41	2
1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		20	FR30	4 395 929,00	4 255 929,00	1 726 340,68	2
1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		24	FR30	16 423 468,00	16 423 468,00	13 610 153,73	3
1	FEDER	En transition	059	01	01	07	01		20	FR30	5 499 999,00	4 400 000,00	604 886,75	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	En transition	060	01	01	01	01		22	FR30	187 699,00	187 699,00	175 751,05	1
1	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		01	FR30	3 269 251,00	3 269 251,00	2 055 749,47	5
1	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		02	FR30	6 712 602,00	6 712 602,00	3 467 147,97	3
1	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		03	FR30	2 934 968,46	2 881 220,23	698 088,66	5
1	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		04	FR30	91 548,00	73 238,00	62 201,92	1
1	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		05	FR30	14 800 618,00	14 646 089,00	4 526 314,79	6
1	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		06	FR30	3 831 222,00	3 831 222,00	1 758 165,39	1
1	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		08	FR30	2 728 614,00	2 208 105,00	1 740 295,82	2
1	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		10	FR30	98 130,96	98 130,96	95 377,20	1
1	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		12	FR30	2 342 502,00	2 342 502,00	598 423,54	2
1	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		13	FR30	190 698,00	166 323,00	174 713,31	2
1	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		18	FR30	660 000,00	660 000,00	653 069,39	1
1	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		19	FR30	8 154 593,00	8 064 593,00	7 319 194,95	9
1	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		20	FR30	9 273 232,00	8 820 840,00	1 434 718,35	10
1	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		22	FR30	6 079 318,00	6 035 153,00	5 849 917,31	3
1	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		24	FR30	36 789 695,88	36 300 662,94	23 536 690,80	41
1	FEDER	En transition	060	01	02	07	01		05	FR30	92 152,00	92 152,00	83 708,64	1
1	FEDER	En transition	060	01	02	07	01		24	FR30	696 055,00	696 055,00	624 112,50	1
1	FEDER	En transition	061	01	01	07	01		01	FR30	680 700,00	680 700,00	62 965,41	1
1	FEDER	En transition	061	01	01	07	01		07	FR30	97 068,00	48 534,00	83 538,72	1
1	FEDER	En transition	061	01	01	07	01		19	FR30	1 347 490,00	673 745,00	1 289 559,50	1
1	FEDER	En transition	061	01	01	07	01		20	FR30	10 482 430,00	9 789 933,00	6 748 222,60	4
1	FEDER	En transition	061	01	01	07	01		22	FR30	97 068,00	93 534,00	85 041,83	1
1	FEDER	En transition	061	01	01	07	01		24	FR30	185 554,00	116 277,00	156 219,80	2
1	FEDER	En transition	062	01	01	07	01		05	FR30	1 096 627,00	911 627,00	1 156 656,82	1
1	FEDER	En transition	062	01	01	07	01		18	FR30	12 159 058,00	12 159 058,00	5 611 249,15	11
1	FEDER	En transition	062	01	01	07	01		19	FR30	2 162 798,00	2 131 342,00	588 794,07	1
1	FEDER	En transition	062	01	01	07	01		20	FR30	444 403,00	402 403,00	336 943,26	1
1	FEDER	En transition	062	01	01	07	01		23	FR30	1 147 118,00	966 284,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	064	01	01	07	01		22	FR30	2 321 692,00	950 000,00	902 590,21	1
1	FEDER	En transition	065	01	01	07	01		07	FR30	184 680,00	92 340,00	123 365,06	1
1	FEDER	En transition	065	01	01	07	01		13	FR30	2 220 494,00	2 220 494,00	2 178 189,81	1



Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	En transition	066	01	01	01	03		17	FR30	2 250 501,61	2 152 419,61	1 190 681,21	12
1	FEDER	En transition	066	01	01	01	03		24	FR30	3 136 109,00	2 926 362,40	2 204 310,14	11
1	FEDER	En transition	066	01	01	07	01		04	FR30	3 656 055,00	1 900 874,00	807 024,31	2
1	FEDER	En transition	066	01	01	07	01		07	FR30	4 627 202,00	2 313 601,00	1 880 836,59	2
1	FEDER	En transition	066	01	01	07	01		17	FR30	29 063 022,66	21 152 863,69	20 824 997,96	26
1	FEDER	En transition	066	01	01	07	01		19	FR30	640 662,00	640 662,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	066	01	01	07	01		20	FR30	1 300 000,00	650 000,00	787 726,37	3
1	FEDER	En transition	066	01	01	07	01		24	FR30	2 836 531,99	2 070 713,96	2 114 710,22	3
1	FEDER	En transition	066	01	01	07	03		13	FR30	916 000,00	425 608,00	747 567,91	1
1	FEDER	En transition	066	01	01	07	03		17	FR30	35 962 470,00	35 417 013,00	24 318 229,96	29
1	FEDER	En transition	066	01	01	07	03		18	FR30	2 910 246,00	2 734 055,00	2 327 685,56	6
1	FEDER	En transition	066	01	01	07	03		19	FR30	7 539 251,00	7 203 660,00	2 121 065,34	16
1	FEDER	En transition	066	01	01	07	03		24	FR30	3 387 895,00	3 363 895,00	2 935 255,31	3
1	FEDER	En transition	066	01	02	01	03		17	FR30	144 900,00	144 900,00	138 244,37	1
1	FEDER	En transition	066	03	01	07	01		18	FR30	20 000 000,00	20 000 000,00	20 000 000,00	1
1	FEDER	En transition	066	04	01	01	03		24	FR30	3 000 000,00	3 000 000,00	2 250 000,00	1
1	FEDER	En transition	067	01	01	01	03		24	FR30	853 026,00	698 926,00	0,00	2
1	FEDER	En transition	067	01	01	07	03		17	FR30	6 006 604,00	5 969 944,00	5 267 964,50	11
1	FEDER	En transition	067	01	01	07	03		18	FR30	3 873 726,00	3 873 726,00	2 317 223,18	4
1	FEDER	En transition	067	01	01	07	03		24	FR30	3 370 624,00	2 921 978,00	2 064 606,23	6
1	FEDER	En transition	104	01	01	01	03		24	FR30	332 401,00	296 121,00	303 849,84	2
1	FEDER	En transition	104	01	01	07	03		13	FR30	2 858 580,00	2 858 580,00	2 820 692,80	2
1	FEDER	En transition	104	01	01	07	03		17	FR30	1 615 384,00	1 615 384,00	1 380 412,13	5
2	FEDER	En transition	078	01	01	01	02		18	FR30	1 969 083,00	1 969 083,00	1 968 184,38	1
2	FEDER	En transition	078	01	01	07	02		18	FR30	1 523 647,00	1 523 647,00	1 462 369,53	2
2	FEDER	En transition	078	01	02	01	02		18	FR30	588 881,00	588 881,00	504 114,21	2
2	FEDER	En transition	078	01	02	07	02		18	FR30	1 951 241,00	1 951 241,00	1 439 827,89	4
2	FEDER	En transition	078	01	02	07	02		20	FR30	16 482 550,00	16 482 550,00	13 960 380,97	1
2	FEDER	En transition	078	01	03	07	02		18	FR30	2 667 026,74	2 667 026,74	1 246 996,19	5
2	FEDER	En transition	079	01	01	07	02		18	FR30	5 690 595,00	5 278 008,00	5 052 002,37	2
2	FEDER	En transition	079	01	02	07	02		18	FR30	625 239,20	625 239,20	639 077,01	1
2	FEDER	En transition	079	01	03	07	02		18	FR30	1 066 306,14	1 066 306,14	151 201,64	2

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
2	FEDER	En transition	079	01	07	07	02		18	FR30	487 932,44	487 932,44	0,00	1
2	FEDER	En transition	080	01	01	01	02		01	FR30	999 999,00	999 999,00	923 079,69	1
2	FEDER	En transition	080	01	01	07	02		18	FR30	3 398 942,00	3 359 090,00	3 288 992,94	3
2	FEDER	En transition	080	01	01	07	02		19	FR30	5 432 843,00	5 224 204,00	4 377 818,83	3
2	FEDER	En transition	080	01	01	07	02		21	FR30	1 769 349,00	1 649 565,00	1 659 500,20	1
2	FEDER	En transition	080	01	01	07	02		24	FR30	3 998 258,00	3 859 081,00	3 394 305,63	2
2	FEDER	En transition	080	01	02	01	02		18	FR30	887 735,00	887 735,00	634 182,22	2
2	FEDER	En transition	080	01	02	01	02		21	FR30	1 976 297,00	1 840 042,75	1 363 971,54	5
2	FEDER	En transition	080	01	02	01	02		24	FR30	986 695,00	674 101,00	874 618,82	1
2	FEDER	En transition	080	01	02	07	02		18	FR30	1 516 643,00	1 516 643,00	1 237 050,47	1
2	FEDER	En transition	080	01	07	07	02		21	FR30	1 593 934,00	1 069 433,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	081	01	02	07	02		20	FR30	1 146 112,00	1 146 112,00	585 997,07	1
2	FEDER	En transition	081	01	02	07	02		24	FR30	634 009,00	569 972,00	474 815,08	1
2	FEDER	En transition	082	01	01	07	02		20	FR30	478 193,70	286 916,00	340 394,10	1
2	FEDER	En transition	097	01	01	01	02		24	FR30	454 839,00	325 000,00	41 913,77	1
2	FEDER	En transition	111	01	01	01	02		19	FR30	560 000,00	520 000,00	243 791,64	1
2	FEDER	En transition	111	01	01	01	02		21	FR30	560 000,00	559 159,00	426 095,42	1
2	FEDER	En transition	112	01	02	01	02		21	FR30	1 517 665,00	1 080 422,00	666 157,53	1
2	FEDER	En transition	114	01	01	01	02		18	FR30	508 977,48	508 977,48	493 871,73	1
2	FEDER	En transition	114	01	02	01	02		18	FR30	720 511,00	720 511,00	0,00	1
3	FEDER	En transition	002	01	01	07	04		10	FR30	247 525,00	172 799,00	253 588,25	1
3	FEDER	En transition	002	01	07	07	04		10	FR30	120 288,00	120 288,00	72 900,18	1
3	FEDER	En transition	003	01	01	07	04		11	FR30	5 030 990,00	2 012 396,00	1 964 725,88	1
3	FEDER	En transition	005	01	01	07	04		10	FR30	92 014,00	92 014,00	89 366,85	1
3	FEDER	En transition	010	01	03	07	04		22	FR30	214 722,34	214 722,34	0,00	1
3	FEDER	En transition	011	01	01	07	04		22	FR30	10 137 935,00	10 137 935,00	9 591 842,51	2
3	FEDER	En transition	011	01	02	07	04		10	FR30	26 927 734,65	12 726 157,52	5 179 624,30	7
3	FEDER	En transition	011	01	03	07	04		10	FR30	41 055 013,85	7 389 914,00	23 625 280,80	12
3	FEDER	En transition	012	01	01	07	04		10	FR30	5 307 436,62	5 307 436,62	1 735 886,35	3
3	FEDER	En transition	012	01	01	07	04		19	FR30	2 848 455,00	2 844 066,00	2 770 596,15	1
3	FEDER	En transition	012	01	02	07	04		07	FR30	4 555 690,00	4 555 690,00	2 902 821,06	1
3	FEDER	En transition	012	01	02	07	04		09	FR30	9 190 000,00	2 800 000,00	615 196,14	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
3	FEDER	En transition	012	01	02	07	04		10	FR30	194 316,85	194 316,85	188 412,84	1
3	FEDER	En transition	013	01	01	01	04		18	FR30	539 141,56	539 141,56	0,00	1
3	FEDER	En transition	013	01	01	07	04		12	FR30	2 381 148,00	2 381 148,00	2 411 351,76	1
3	FEDER	En transition	013	01	01	07	04		18	FR30	1 029 828,22	1 029 828,22	0,00	1
3	FEDER	En transition	013	01	01	07	04		19	FR30	1 569 663,00	1 569 663,00	1 427 373,77	1
3	FEDER	En transition	013	01	01	07	04		22	FR30	12 535 637,68	10 317 806,17	6 342 139,84	5
3	FEDER	En transition	013	01	02	01	04		19	FR30	904 337,00	904 337,00	0,00	1
3	FEDER	En transition	013	01	02	07	04		18	FR30	544 837,52	544 837,52	0,00	1
3	FEDER	En transition	013	01	02	07	04		19	FR30	4 912 971,30	4 912 971,30	1 012 000,17	5
3	FEDER	En transition	013	01	02	07	04		22	FR30	12 968 931,71	11 114 106,59	10 527 091,54	7
3	FEDER	En transition	013	01	03	07	04		22	FR30	1 831 843,73	1 831 843,73	1 489 074,38	2
3	FEDER	En transition	014	01	01	01	04		07	FR30	3 159 748,52	2 997 322,91	0,00	1
3	FEDER	En transition	014	01	01	01	04		24	FR30	60 516 415,36	32 483 876,47	21 495 722,01	27
3	FEDER	En transition	014	01	02	01	04		24	FR30	19 134 866,61	12 373 002,50	2 041 714,63	14
3	FEDER	En transition	014	01	02	07	04		24	FR30	13 658 936,24	6 127 011,59	1 662 573,57	5
3	FEDER	En transition	014	01	03	01	04		24	FR30	3 661 852,83	3 070 220,63	0,00	1
3	FEDER	En transition	014	01	07	07	04		22	FR30	3 252 157,34	3 252 157,34	0,00	1
3	FEDER	En transition	014	04	07	07	04		24	FR30	752 500,00	752 500,00	188 125,00	1
3	FEDER	En transition	015	01	01	07	04		06	FR30	90 502,00	45 251,00	87 077,84	1
3	FEDER	En transition	016	01	01	07	04		10	FR30	31 451 710,00	30 946 220,00	4 156 877,80	3
3	FEDER	En transition	017	01	01	07	04		11	FR30	27 278 577,80	13 263 621,80	17 245 307,92	1
3	FEDER	En transition	017	01	02	07	04		11	FR30	7 258 070,00	2 500 000,00	7 265 011,01	1
3	FEDER	En transition	036	01	07	07	04		12	FR30	463 482,97	463 482,97	0,00	1
3	FEDER	En transition	043	01	01	01	04		18	FR30	32 348 058,37	32 348 058,37	19 190 793,73	2
3	FEDER	En transition	043	01	01	01	04		24	FR30	1 334 600,00	1 334 600,00	1 328 619,89	1
3	FEDER	En transition	043	01	01	07	04		12	FR30	28 715 550,91	26 752 623,58	19 683 445,42	5
3	FEDER	En transition	043	01	01	07	04		18	FR30	29 457 203,79	29 457 203,79	2 177 211,98	14
3	FEDER	En transition	043	01	01	07	04		24	FR30	5 720 965,69	5 720 965,69	5 573 843,50	3
3	FEDER	En transition	043	01	02	01	04		18	FR30	4 846 586,20	4 846 586,20	2 239 697,13	1
3	FEDER	En transition	043	01	02	07	04		12	FR30	6 754 775,78	6 754 775,78	5 271 432,95	1
3	FEDER	En transition	043	01	02	07	04		18	FR30	95 781 132,59	95 781 132,59	52 622 813,04	18
3	FEDER	En transition	043	01	02	07	04		24	FR30	8 000 635,96	2 000 000,00	8 027 892,96	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
3	FEDER	En transition	043	01	03	01	04		18	FR30	611 026,42	611 026,42	603 583,39	1
3	FEDER	En transition	043	01	03	07	04		12	FR30	12 382 493,00	12 057 735,89	9 867 583,44	6
3	FEDER	En transition	043	01	03	07	04		18	FR30	2 791 115,11	2 791 115,11	1 777 677,15	5
3	FEDER	En transition	060	01	01	07	04		10	FR30	478 558,46	316 991,23	309 385,58	5
3	FEDER	En transition	060	01	01	07	04		18	FR30	1 301 163,00	1 301 163,00	915 548,33	1
3	FEDER	En transition	060	01	01	07	04		19	FR30	599 017,00	446 189,00	569 443,09	3
3	FEDER	En transition	060	01	01	07	04		22	FR30	190 192,46	146 790,46	155 158,90	2
3	FEDER	En transition	060	01	01	07	04		24	FR30	4 605 233,04	4 453 264,04	470 025,25	10
3	FEDER	En transition	060	01	02	07	04		24	FR30	211 767,00	211 767,00	102 342,38	1
3	FEDER	En transition	065	01	01	07	04		07	FR30	17 590 132,35	9 456 018,75	15 474 830,69	8
3	FEDER	En transition	065	01	01	07	04		09	FR30	806 713,00	322 685,00	579 713,59	1
3	FEDER	En transition	065	01	01	07	04		18	FR30	3 799 078,00	3 799 078,00	823 435,98	2
3	FEDER	En transition	065	01	01	07	04		19	FR30	2 759 951,41	2 759 951,41	789 378,27	3
3	FEDER	En transition	065	01	01	07	04		22	FR30	5 430 720,83	2 370 895,00	5 459 238,72	2
3	FEDER	En transition	065	01	02	07	04		05	FR30	11 134 784,00	4 000 000,00	9 031 072,80	1
3	FEDER	En transition	065	01	02	07	04		18	FR30	6 802 839,00	6 802 839,00	3 592 581,56	1
3	FEDER	En transition	065	01	02	07	04		22	FR30	6 560 630,00	1 640 157,00	3 715 783,37	1
3	FEDER	En transition	065	01	03	07	04		07	FR30	17 624 840,20	5 527 414,44	5 985 308,36	3
3	FEDER	En transition	065	01	03	07	04		17	FR30	2 810 853,00	2 810 853,00	0,00	1
3	FEDER	En transition	065	01	07	07	04		07	FR30	1 112 398,00	1 112 398,00	1 111 527,19	1
3	FEDER	En transition	065	03	07	07	04		16	FR30	20 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00	2
3	FEDER	En transition	065	04	01	07	04		16	FR30	6 000 000,00	6 000 000,00	3 000 000,00	1
3	FEDER	En transition	070	01	02	07	04		24	FR30	1 656 520,00	828 260,00	1 635 703,11	1
3	FEDER	En transition	083	01	01	07	04		07	FR30	16 418 412,95	7 388 285,00	0,00	1
3	FEDER	En transition	085	01	01	07	04		11	FR30	2 898 049,53	2 898 049,53	2 634 623,09	3
3	FEDER	En transition	085	01	01	07	04		17	FR30	773 155,19	309 262,00	726 662,35	1
3	FEDER	En transition	085	01	01	07	04		18	FR30	628 153,25	628 153,25	626 584,82	1
3	FEDER	En transition	085	01	01	07	04		22	FR30	2 356 210,20	2 296 258,00	431 750,24	3
3	FEDER	En transition	085	01	02	07	04		18	FR30	241 697,00	241 697,00	101 802,33	1
3	FEDER	En transition	085	01	02	07	04		22	FR30	890 275,31	890 275,31	0,00	2
3	FEDER	En transition	089	01	01	07	04		18	FR30	489 511,00	489 511,00	0,00	1
3	FEDER	En transition	090	01	01	07	04		18	FR30	254 683,25	254 683,25	250 151,08	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
4	FEDER	En transition	014	01	01	01	06		24	FR30	4 298 915,05	4 298 915,05	0,00	1
4	FEDER	En transition	085	01	01	07	05		22	FR30	7 893 792,38	7 893 792,38	0,00	1
4	FEDER	En transition	085	01	01	07	06		22	FR30	965 683,75	965 683,75	0,00	1
4	FEDER	En transition	085	01	02	07	06		01	FR30	300 000,00	300 000,00	300 000,00	1
4	FEDER	En transition	085	01	02	07	06		22	FR30	6 028 155,82	6 028 155,82	3 885 862,36	9
4	FEDER	En transition	085	01	03	07	06		01	FR30	1 363 231,31	1 363 231,31	1 312 032,54	3
4	FEDER	En transition	085	01	03	07	06		22	FR30	19 793 551,22	19 789 469,89	8 545 389,19	35
4	FEDER	En transition	085	01	03	07	06		24	FR30	1 298 245,00	1 298 245,00	1 257 305,81	3
4	FEDER	En transition	087	01	01	07	05		12	FR30	4 683 786,80	4 683 786,80	4 247 226,73	1
4	FEDER	En transition	087	01	01	07	05		18	FR30	5 773 080,50	5 773 080,50	5 867 448,14	1
4	FEDER	En transition	087	01	01	07	05		22	FR30	43 986 218,23	43 986 218,23	47 150 494,94	4
4	FEDER	En transition	087	01	02	07	05		18	FR30	622 301,50	622 301,50	0,00	1
4	FEDER	En transition	087	01	02	07	05		22	FR30	10 100 133,98	10 100 133,98	7 878 726,82	5
4	FEDER	En transition	087	01	03	07	05		18	FR30	8 849 130,99	8 849 130,99	0,00	3
4	FEDER	En transition	087	01	03	07	05		22	FR30	7 805 580,50	7 805 580,50	5 596 018,73	3
4	FEDER	En transition	088	01	02	07	05		22	FR30	639 973,34	639 973,34	0,00	1
4	FEDER	En transition	089	01	01	01	06		17	FR30	671 337,82	671 337,82	0,00	1
4	FEDER	En transition	089	01	01	01	06		24	FR30	25 640 713,91	25 640 711,96	13 772 606,03	5
4	FEDER	En transition	089	01	01	07	06		15	FR30	2 920 601,68	2 920 601,68	2 867 683,58	1
4	FEDER	En transition	089	01	01	07	06		24	FR30	15 089 182,59	15 089 182,21	11 022 730,26	4
4	FEDER	En transition	089	01	02	07	06		24	FR30	2 765 183,38	2 765 183,38	2 768 191,31	1
4	FEDER	En transition	089	01	03	07	06		24	FR30	1 023 805,88	968 218,00	529 365,13	1
4	FEDER	En transition	094	01	01	01	06		24	FR30	2 922 317,65	2 248 199,86	683 987,23	4
4	FEDER	En transition	094	01	01	07	06		15	FR30	3 671 386,29	3 671 386,29	2 646 563,07	1
4	FEDER	En transition	094	01	01	07	06		18	FR30	4 357 375,37	4 357 375,37	3 758 682,30	2
4	FEDER	En transition	094	01	01	07	06		23	FR30	49 387 151,22	49 387 151,22	24 717 959,53	1
4	FEDER	En transition	094	01	01	07	06		24	FR30	23 477 726,90	21 450 404,44	9 375 068,55	9
4	FEDER	En transition	094	01	02	01	06		24	FR30	2 528 364,32	2 528 364,32	1 948 446,39	1
4	FEDER	En transition	094	01	02	07	06		15	FR30	6 764 208,79	6 360 166,83	2 021 015,41	4
4	FEDER	En transition	094	01	02	07	06		17	FR30	858 315,81	300 000,00	0,00	1
4	FEDER	En transition	094	01	02	07	06		18	FR30	10 035 919,62	10 035 919,62	6 948 841,20	3
4	FEDER	En transition	094	01	02	07	06		24	FR30	20 804 298,56	18 393 010,71	12 101 707,44	7

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
4	FEDER	En transition	094	01	03	07	06		15	FR30	16 414 305,90	15 247 758,13	10 261 451,83	5
4	FEDER	En transition	094	01	03	07	06		18	FR30	3 624 016,64	3 624 016,64	3 248 167,71	2
4	FEDER	En transition	094	01	03	07	06		24	FR30	3 867 815,83	3 867 815,83	2 853 918,79	2
5	IEJ		103	01	01	07			18	FR30	70 124 252,34	70 124 252,34	23 062 437,77	5
5	IEJ		103	01	01	07			19	FR30	19 481 971,60	17 410 532,36	9 558 502,55	25
5	IEJ		103	01	01	07			21	FR30	18 717 449,48	17 262 997,05	11 563 289,83	35
5	IEJ		103	01	01	07			24	FR30	28 717 550,21	26 932 866,28	13 429 498,24	41
5	IEJ		103	01	02	07			19	FR30	523 017,45	514 672,65	204 975,17	2
5	IEJ		103	01	02	07			21	FR30	1 181 939,20	1 031 880,12	655 175,09	4
5	IEJ		103	01	02	07			24	FR30	707 097,14	679 352,60	244 323,26	3
5	IEJ		103	01	03	07			19	FR30	833 032,43	673 163,65	208 886,45	2
5	IEJ		103	01	03	07			21	FR30	368 389,37	343 242,24	351 503,24	2
5	IEJ		103	01	07	07			19	FR30	1 134 171,66	1 134 171,66	486 976,93	1
5	IEJ		103	01	07	07			21	FR30	3 928 297,56	3 928 297,56	1 081 815,63	1
6	FSE	En transition	117	01	01	01		02	24	FR30	89 700,00	89 700,00	50 539,29	1
6	FSE	En transition	117	01	01	07		08	18	FR30	209 864 798,74	209 864 798,74	141 787 299,15	11
6	FSE	En transition	117	01	01	07		02	19	FR30	743 915,83	688 212,76	572 065,27	2
6	FSE	En transition	117	01	01	07		06	19	FR30	784 110,57	577 801,30	529 398,52	1
6	FSE	En transition	117	01	01	07		07	19	FR30	2 601 593,43	1 904 475,01	0,00	2
6	FSE	En transition	117	01	01	07		08	19	FR30	10 935 783,28	10 837 571,66	6 593 963,23	14
6	FSE	En transition	117	01	01	07		08	21	FR30	650 250,57	607 750,57	293 244,35	4
6	FSE	En transition	117	01	01	07		02	24	FR30	483 976,00	381 268,20	374 533,02	2
6	FSE	En transition	117	01	01	07		05	24	FR30	2 203 491,34	2 203 491,34	0,00	1
6	FSE	En transition	117	01	01	07		08	24	FR30	9 287 689,10	7 870 514,13	4 296 942,19	20
6	FSE	En transition	117	01	02	07		06	19	FR30	1 013 621,00	610 093,00	316 086,80	2
6	FSE	En transition	117	01	02	07		08	19	FR30	2 442 696,02	2 442 696,02	378 822,40	5
6	FSE	En transition	117	01	02	07		08	24	FR30	192 688,00	192 688,00	183 926,93	3
6	FSE	En transition	117	01	03	07		08	19	FR30	157 745,50	157 745,50	158 859,37	1
6	FSE	En transition	117	01	03	07		08	24	FR30	282 850,56	282 850,56	75 955,91	3
6	FSE	En transition	117	01	07	07		08	24	FR30	156 250,00	156 250,00	191 540,99	1
9	FEDER		001	01	07	07	13		02	FR30	2 320 550,00	270 000,00	1 180 000,00	1
9	FEDER		001	01	07	07	13		03	FR30	38 842 509,00	11 358 170,00	12 922 605,47	11
9	FEDER		001	01	07	07	13		04	FR30	11 758 962,00	4 784 080,00	1 702 433,98	9
9	FEDER		001	01	07	07	13		05	FR30	4 027 934,00	1 800 000,00	498 937,00	1
9	FEDER		001	01	07	07	13		06	FR30	1 144 107,00	592 098,00	0,00	2
9	FEDER		001	01	07	07	13		07	FR30	62 659 661,00	22 951 168,00	7 293 295,80	31
9	FEDER		001	01	07	07	13		08	FR30	353 054,00	176 527,00	331 057,01	1
9	FEDER		001	01	07	07	13		13	FR30	1 408 104,00	700 000,00	0,00	1
9	FEDER		001	01	07	07	13		22	FR30	3 610 000,00	1 444 000,00	0,00	1
9	FEDER		001	01	07	07	13		24	FR30	11 055 873,00	5 572 553,00	0,00	6

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
9	FEDER		001	04	07	07	13		16	FR30	9 000 000,00	6 500 000,00	500 000,00	3
9	FEDER		003	01	07	07	13		07	FR30	13 025 726,00	2 959 258,00	7 081 579,06	2
9	FEDER		011	01	07	07	13		10	FR30	31 401 131,00	10 818 670,00	3 132 006,73	7
9	FEDER		011	01	07	07	13		22	FR30	2 161 935,57	648 581,00	0,00	1
9	FEDER		011	01	07	07	13		24	FR30	6 268 712,00	2 552 410,00	0,00	1
9	FEDER		012	01	07	07	13		18	FR30	683 360,00	683 360,00	0,00	1
9	FEDER		012	01	07	07	13		22	FR30	485 985,00	485 985,00	0,00	1
9	FEDER		012	01	07	07	13		24	FR30	1 764 972,00	1 500 000,00	0,00	1
9	FEDER		013	01	07	07	13		18	FR30	4 886 943,31	4 886 943,31	0,00	6
9	FEDER		013	01	07	07	13		20	FR30	1 426 603,00	1 426 603,00	0,00	1
9	FEDER		043	01	07	07	13		12	FR30	439 911,95	439 911,95	0,00	1
9	FEDER		043	01	07	07	13		18	FR30	24 961 342,24	25 007 898,83	431 216,59	17
9	FEDER		060	01	07	07	13		13	FR30	340 992,00	340 992,00	0,00	1
9	FEDER		060	01	07	07	13		20	FR30	3 935 845,00	3 203 020,60	0,00	5
9	FEDER		063	01	07	07	13		07	FR30	367 500,00	243 000,00	0,00	1
9	FEDER		063	01	07	07	13		13	FR30	1 360 000,00	680 000,00	0,00	1
9	FEDER		063	01	07	07	13		24	FR30	11 440 947,00	10 112 860,00	0,00	14
9	FEDER		065	01	07	07	13		07	FR30	5 852 532,00	2 341 012,00	0,00	1
9	FEDER		065	01	07	07	13		19	FR30	5 738 612,00	2 774 148,00	0,00	2
9	FEDER		065	03	07	07	13		16	FR30	3 500 000,00	3 500 000,00	0,00	1
9	FEDER		066	01	07	07	13		24	FR30	241 884,00	225 725,00	0,00	1
9	FEDER		067	01	07	07	13		24	FR30	266 660,00	266 660,00	0,00	1
9	FEDER		078	01	07	07	13		13	FR30	3 661 190,10	3 661 190,10	0,00	2
9	FEDER		078	01	07	07	13		18	FR30	19 167 046,01	19 167 046,01	1 467 550,58	20
9	FEDER		078	01	07	07	13		20	FR30	5 802 652,00	5 523 629,00	0,00	1
9	FEDER		078	01	07	07	13		24	FR30	369 069,26	364 568,65	0,00	2
9	FEDER		080	01	07	07	13		18	FR30	1 525 828,99	1 525 828,99	366 992,88	2
9	FEDER		080	01	07	07	13		19	FR30	1 981 344,32	1 981 344,32	0,00	1
9	FEDER		080	01	07	07	13		21	FR30	6 013 146,90	5 424 473,24	1 688 199,57	7
9	FEDER		080	01	07	07	13		24	FR30	4 052 003,00	3 576 203,56	0,00	3
9	FEDER		081	01	07	07	13		18	FR30	4 165 458,37	4 165 458,37	251 465,33	1
9	FEDER		081	01	07	07	13		20	FR30	11 385 003,64	11 385 003,64	0,00	3
9	FEDER		090	01	07	07	13		18	FR30	883 333,84	883 333,84	0,00	1
9	FEDER		112	01	07	07	13		20	FR30	58 558 295,52	58 558 295,52	255 305,98	7
7	FEDER	En transition	121	01	01	07			18	FR30	33 456 868,17	33 456 868,17	22 689 898,93	2
7	FEDER	En transition	123	01	01	07			18	FR30	1 309 541,19	1 062 977,59	693 131,83	3
8	FSE	En transition	121	01	01	07		08	18	FR30	8 800 000,00	8 800 000,00	8 241 489,94	2
10	FEDER		123	01	01	07			18	FR30	0,00	0,00	0,00	0

**Tableau 8: L'utilisation du financement croisé**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
<b>Utilisation du financement croisé</b>	<b>Axe prioritaire</b>	<b>Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)</b>	<b>Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)</b>	<b>Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)</b>	<b>Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)</b>

Non validé



**Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER, FEDER REACT-EU et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses engagées en dehors de l'Union (FSE et FSE REACT-EU)**

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]

Non valide

**Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles**

Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) prévu pour être alloué à des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles (en euros), tel qu'indiqué à la section 2.A.6.1 du programme opérationnel	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) alloué à des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 éligibles (en euros)	Dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions éligibles (en euros)	Soutien de l'Union correspondant aux dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions admissibles, résultant de l'application d'un taux de cofinancement de l'axe prioritaire (en euros)
5	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

#### 4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

**L'évaluation d'impact du volet transport (axe 3)** a été réalisée en 2022 par Quadrant Conseil et Systra.

Sur le plan méthodologique, face à la grande diversité des projets financés et de leurs effets attendus, ceux-ci ont été regroupés par grappes pour lesquels des chemins d'impact similaires étaient escomptés, c'est-à-dire la façon dont ces projets pouvaient avoir des conséquences sur les pratiques de déplacement et les émissions des GES.

Le rapport final souligne que les projets ont été terminés récemment et que s'agissant d'infrastructures, pour certaines lourdes, leurs effets se considèrent généralement sur le long terme. L'évaluation fournit une estimation de l'intensité des gains de GES au regard des montants investis : 59 et 78 teqCO<sub>2</sub>/M€ par an. Ces gains dépendent essentiellement de la capacité des projets à créer un **report modal** depuis la voiture individuelle ou, pour le cas du fret fluvial, depuis le camion. L'évaluation montre que les projets logistiques représentent entre 70 et 88 % des gains à ce stade.

Les Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) représentent une source de gains supplémentaires dans les années à venir, si les politiques publiques et les changements collectifs de comportement aboutissent à un report modal significatif.

L'intermodalité voiture-train est facilitée par les pôles d'échanges Multimodaux (PEM). Les effets sont limités sur l'usage du TER. L'usage des modes actifs a été conforté en particulier dans les agglomérations disposant d'un réseau de pistes cyclables.

Les **recommandations** issues des travaux :

1/ Continuer le soutien aux infrastructures de transport de marchandise lorsque leur usage a été négocié en amont avec les industriels afin de permettre un report modal « automatique ».

2/ Renforcer l'ingénierie d'accompagnement des projets afin de renforcer leur efficacité

3/Renforcer les modalités de suivi-évaluation des projets et du programme, notamment Réaliser des évaluations sur un temps plus long (ex. 10-15 ans) afin d'analyser les effets des projets financés à une échelle de temps plus pertinente.

**L'évaluation d'impact de l'axe 4** porte sur l'effet propre des PO, notamment de l'axe 4 sur l'**attractivité** du territoire régional.

L'intervention est réalisée par Lionel Védrine, chargé de recherche à l'INRAE et Denis Lépicié, ingénieur de recherche à Institut Agro Dijon, tous les deux membres du CESAER (unité mixte de recherche INRA/Institut Agro Dijon), ainsi que Vincent Larmet en qualité de consultant indépendant, spécialiste en science de donnée. L'analyse et l'évaluation des politiques publiques est un axe de recherche, d'étude et d'expertise reconnue du CESAER dans les domaines des politiques de cohésion et de développement rural de l'Union Européenne, ainsi que des politiques de développement agricole en France dans lequel Lionel Védrine et Denis Lépicié ont conduit de nombreux travaux d'évaluation d'impact.

La proposition est une approche territoriale (à l'échelle communale et de l'EPCI) d'identification de la contribution de l'intensité des aides de chacun des Programmes Opérationnels Picardie et Nord-Pas de Calais sur l'attractivité régionale. De telles analyses sont souvent compliquées par le fait que les aides sont rarement attribuées de manière aléatoire. L'absence de véritable assignation aléatoire a conduit à l'adoption de diverses approches quasi-expérimentales pour estimer les effets du traitement sur la base de données d'observation. La proposition s'inscrit dans le cadre **d'évaluation quasi-expérimentale**.

Les chercheurs utilisent ainsi une approche d'estimation du score de propension généralisé (SPG) pour évaluer l'effet des PO sur l'attractivité des territoires de la région des Hauts-de-France. Comme montré par Bouayad Agha et al. (2018) et Lépicié et Védrine (2016), cette approche est bien adaptée pour évaluer les effets de politiques d'aide à l'investissement de projets. Son principal attrait réside dans sa capacité à analyser l'effet de l'intensité (budgétaire) d'une politique en contrôlant des biais de sélections sur les caractéristiques observables. En effet, il est important de pouvoir comparer des territoires aux caractéristiques similaires et pour lesquels l'intensité de traitement est différente, de manière à reconstituer un cadre quasi expérimental. La méthode du SPG permet, d'estimer les effets d'un traitement mesuré par une variable continue (les fonds) conditionnellement aux déterminants de l'intensité de ce traitement. Elle permet de corriger des biais de sélection pour des niveaux différents d'intensités des fonds, en comparant des territoires identiques du point de vue de leurs caractéristiques observables. L'analyse est effectuée à l'échelle communale et de l'EPCI. Elle consiste à estimer les effets pour différents niveaux d'intensité des financements FEDER injectés sur les territoires.

Trois grands types données sont mobilisés pour conduire ces estimations : les variables de contrôle, les variables de résultat (mesure de l'attractivité) et les données financières des réalisations de l'ensemble des axes des PO FEDER-FSE. Les sources des deux premiers types de données sont principalement l'INSEE, l'observatoire des territoires, Corinne Land Cover. Les données budgétaires relatives aux projets financés sont issues de Synergie.

Les travaux d'évaluation sont en cours de réalisation. Ils ont démarré en décembre 2022 et devraient se terminer en septembre 2023.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

Non validé

## 5. INFORMATIONS SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES, Y COMPRIS AU TITRE DE REACT-EU, LE CAS ÉCHÉANT

La mise en oeuvre de l'IEJ en France est partagée entre l'Etat et les conseils régionaux.

L'IEJ en Région finance des actions de formation qualifiante visant l'accès à des certificats de qualification professionnelle reconnus par les branches professionnelles. La Région a fléchi de façon large sur son PRF, au travers de dispositifs pré-qualifiants les programmes d'action locale (PAL) et les parcours d'orientation métier (POM) dans la mesure où ils concentraient une part importante de jeunes de moins de **25 ans** (2/3 des publics).

La Région a également financé des parcours de sas préparatoire à l'apprentissage, des dispositifs concourant à lever les freins empêchant d'accéder à l'apprentissage : préparation des jeunes NEET de moins de 30 ans à la rencontre avec les employeurs, développement de la prospection d'offres de contrats, sécurisation du démarrage du parcours.

Le volet déconcentré IEJ a financé des actions ayant pour finalités de proposer une solution d'emploi, de stage, de formation ou d'apprentissage par un repérage précoce, un accompagnement personnalisé ou des opportunités d'insertion professionnelle aux jeunes NEET. Afin de garantir la complémentarité de leurs actions, l'État et la Région Hauts-de-France ont élaboré une stratégie d'intervention coordonnée, à travers la mise en place d'un comité de lignes de partages permettant de veiller à l'articulation des actions financées et d'écartier tout risque de double financement.

Le défi pour la Région est d'améliorer le repérage des jeunes NEET les plus exclus, non encore repérés et/ou suivis par le Service Public de l'Emploi (SPE) et de leur proposer un accompagnement renforcé innovant permettant une insertion professionnelle durable.

Le dispositif IEJ dont les modalités ont été définies tardivement lors de l'élaboration des programmes a nécessité une souplesse au niveau local dans la mise en oeuvre de dispositifs pouvant bénéficier de cette aide. En effet, le calendrier de définition et de mise en oeuvre des programmes régionaux de formation (principal bénéficiaire de l'IEJ) n'était pas compatible avec les contraintes liées à la mise en oeuvre de l'IEJ. Ainsi l'IEJ est intervenu sur des formations ouvertes à tous même si le public prioritaire était

principalement jeune.

Les contraintes administratives sont également lourdes avec la nécessité de justifier par des pièces probantes, au delà du droit commun, l'âge des stagiaires, leur domiciliation et la véracité du statut de NEET (à l'organisme de formation de démontrer le statut NEET du stagiaire pour pouvoir bénéficier d'un cofinancement).

Ces difficultés ont eu pour conséquence un niveau important de sous-réalisation des bilans présentés (opération non démarrée, public volatil, abandon...).

Non validé

## 6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

### a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

#### Maintien et adaptation des dispositions exceptionnelles liées à la crise sanitaire

Pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire débutée en 2020, les mesures ayant pour objectif de garantir la poursuite de l'instruction des demandes d'aides et de paiement, préserver la santé financière des porteurs de projets et assurer une veille sur les actions prises aux niveaux européen et national ont été maintenues en 2022 et adaptées au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

La comitologie relative à la programmation des nouvelles opérations a, par exemple, été maintenue et organisée en distanciel, des mesures de simplification dans les procédures internes ont également été adoptées pour accélérer le traitement des dossiers (échantillonnage) et adapter les ressources humaines si nécessaire.

Par ailleurs, en raison de la crise économique due à la guerre en Ukraine, de nombreux porteurs de projets ont subi des retards de chantier et des difficultés d'approvisionnement ce qui a engendré pour les services gestionnaires de procéder à des demandes de prolongation de délais de réalisation des opérations.

#### Mise en œuvre du dispositif REACT'EU

Le mécanisme de réponse aux difficultés engendrées par la crise sanitaire « REACT EU » a connu plusieurs temps forts en 2022. D'une part, la seconde tranche REACT EU a dû être intégrée dans le PO. Après une phase de préparation avec une concertation menée avec les services de la Région, le PO modifié a été validé le 11 février 2022. D'autre part, la programmation REACT EU a continué avec une dynamique très forte. 65 opérations REACT EU ont été programmées en 2022. La programmation de cette dotation complémentaire a été réalisée dans des délais très contraints attestant d'une bonne préparation et d'un réel besoin du territoire.

#### Anticipation des travaux de clôture du PO et la certification

Avec l'anticipation du supplément de charge de travail inhérent à la mise en œuvre de REACT EU, les travaux de clôture ont d'ores et déjà été entamés. Ainsi, suite à un travail d'analyse approfondie de la consommation des enveloppes sur les différents axes, une nouvelle vague d'achèvement financier des opérations et de désaffectations de crédits non consommés a été effectuée.

Pour le FSE et le FEDER, les cibles de dépenses pour éviter un Dégagement d'Office ont été atteintes en 2022. Afin d'anticiper les objectifs de DO pour 2022 et de prendre en compte l'objectif de clôture de 2023, la démarche initiée en 2020 a été reconduite ; d'une part fixer globalement un objectif de DO au –



delà du montant règlementaire pour répartir la charge de traitement des dépenses jusqu'en 2023, d'autre part déterminer les objectifs de DO lissés par direction permettant d'avoir un suivi régulier et un pilotage fin de la consommation des fonds afin de faire des alertes ou de mettre en place des dispositifs d'aide aux services instructeurs le cas échéant.

#### Gestion croisée de la fin de la programmation 2014-2020 et du début de la programmation 2021-2027

La gestion du programme 2014-2020 s'est opérée en 2022 dans un contexte de préparation de la clôture des deux programmes régionaux « Nord Pas-de-Calais » et « Picardie » 2014-2020, de la création d'un axe supplémentaire REACT EU et également du lancement opérationnel du programme régional 2021-2027 FEDER/FSE+/FTJ, marqué par de nouveaux enjeux d'animation, la préparation d'outils tels que le DOMO, le DSGC et de mise en œuvre place de nouvelles modalités de gestion.

Non validé

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

--

Non validé

## 7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

Non validé

## 8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

<b>I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI</b>	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	9 - REACT EU
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
<b>4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier</b>	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	22 oct. 2021
<b>31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers</b>	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
5. Nom de l'instrument financier	<b>BPI - Prêt Feder Innovation React'Eu (NP31394)</b>
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	EPIC BPIfrance 27-31 Avenue du Général Leclerc
<b>7. modalités de mise en œuvre</b>	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Accomplissement direct des tâches d'exécution, dans le cas d'un instrument financier consistant uniquement en prêts ou garanties [conformément à l'article 38, paragraphe 4, point d), du RPDC]
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard,	

par ex., «instruments prêts à l'emploi»	
<b>9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013</b>	
9.0.1. Prêts ( $\geq$ 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Banque ou établissement public
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Attribution directe d'un marché à des banques ou établissements publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en	10 mars 2022

œuvre l'instrument financier	
<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	2 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	2 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
<b>V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	

32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la</b>	

mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]

<b>I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI</b>	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	3 - Axe 3: Conduire la transition énergétique en région Nord-Pas de Calais
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
<b>3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier</b>	<b>04 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans tous les secteurs</b>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	15 000 000,00
<b>4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier</b>	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	28 sept. 2015
<b>31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers</b>	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
5. Nom de l'instrument financier	<b>CAP 3ème Révolution Industriel (NP5784+5783)</b>
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	77 rue National 59000 Lille
<b>7. modalités de mise en œuvre</b>	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées



7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
<b>9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013</b>	
9.0.1. Prêts ( $\geq 25\ 000$ EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits ( $< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Oui
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	subvention relative à l'assistance technique
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Compte fiduciaire
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Nord Capital Partenaire
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	77 rue National 59000 Lille

12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Appel à manifestation d'intérêt
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	4 déc. 2015
<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	20 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	15 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	15 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	17 738 226,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	12 738 726,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	12 738 726,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	4 999 500,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	0,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	4 999 500,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	2 700 512,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	1 325 990,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	1 374 522,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
<b>V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46,</b>	

<b>paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier</b>	<b>CAP TRI</b>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	12 701 273,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	9 072 337,86
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	12 701 273,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	9 072 337,86
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	9 072 337,86
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	0,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	3 628 935,14
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	8
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	8
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	8
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	8
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	11 528 000,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	11 528 000,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
<b>39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement</b>	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	2,87
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	1,96
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des	0,00

Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	22 871 892,00
<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	8 755,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	5 000 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	12 799 500,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	12 799 500,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument	

financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO30 - Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	230 000,00
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO34 - Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	1 307 500,00
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	20,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	8,00

<b>I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI</b>	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - Axe 1: Investir Pour Une Région De La Connaissance, Entreprenante, Dynamique Et

	Ouverte Sur L'Europe Dans Le Cadre Des Orientations Stratégiques De La Sri-Si
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
<b>3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier</b>	<b>03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)</b>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	1 800 000,00
<b>4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier</b>	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	24 mars 2015
<b>31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers</b>	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
5. Nom de l'instrument financier	<b>FAG ITI (NP12099)</b>
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	France Active Garantie Tour Cityscope 3 rue Franklin 93100 MONTREUIL Co- traitants : - Nord Actif, 667 Avenue de la République à Lille - Pas de calais Actif, 23 rue du 11 Novembre à Lens
<b>7. modalités de mise en œuvre</b>	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4,	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché

points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
<b>9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013</b>	
9.0.1. Prêts ( $\geq 25\ 000$ EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits ( $< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Oui
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	France Active Garantie
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Tour Cityscope 3 rue Franklin 93100

	MONTREUIL
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Choix conformément aux règles de la directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	30 juin 2017
<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	3 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 800 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	1 800 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	2 100 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	900 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	900 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	1 200 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	1 200 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	256 552,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	12 750,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	243 802,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	



<b>V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier</b>	<b>Pas de nom</b>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Garantie
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	16 332 308,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	9 799 385,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	3 120 714,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 872 428,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 872 428,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	1 248 285,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
26. Valeur totale des prêts effectivement payés aux bénéficiaires finaux en lien avec les contrats de garantie signés (en EUR)	0,00
26.1. Valeur totale des nouveaux instruments de financement par l'emprunt créés par l'initiative PME [art. 39, paragraphe 10, point b) du RPDC]	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	872
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	659
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	0
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	659
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
<b>39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement</b>	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	1,67

39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	0,00
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	1 200 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38,	

paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	1 200 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	1 200 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO08 - Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	1 550,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	1 329,00
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	838,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	659,00

<b>I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI</b>	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - Axe 1: Investir Pour Une Région De La Connaissance, Entreprenante, Dynamique Et Ouverte Sur L'Europe Dans Le Cadre Des Orientations Stratégiques De La Sri-Si
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER

3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	4 800 000,00
<b>4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier</b>	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	24 mars 2015
<b>31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers</b>	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
5. Nom de l'instrument financier	<b>Fonds de garantie Développement &amp; Innovation (NP24870)</b>
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Fonds Régional de Garantie Hauts de France 22 rue Basse 59800 LILLE
<b>7. modalités de mise en œuvre</b>	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution à un autre organisme de droit public ou privé
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
<b>9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties,</b>	

<b>participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013</b>	
9.0.1. Prêts ( $\geq 25\ 000$ EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits ( $< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Oui
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	France Régional de Garantie Hauts de France
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	22 rue Basse 59800 LILLE
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Choix conformément aux règles de la directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en	18 févr. 2020

œuvre l'instrument financier	
<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	6 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	4 800 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	4 800 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	1 500 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 200 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 200 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	300 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	300 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
<b>V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier</b>	<b>Pas de nom</b>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Garantie
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	1 920 000,00

24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 152 000,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	1 920 000,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	691 200,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	691 200,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	460 800,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
26. Valeur totale des prêts effectivement payés aux bénéficiaires finaux en lien avec les contrats de garantie signés (en EUR)	9 786 800,00
26.1. Valeur totale des nouveaux instruments de financement par l'emprunt créés par l'initiative PME [art. 39, paragraphe 10, point b) du RPDC]	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	21
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	19
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	15
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	15
29.2.1. dont micro-entreprises	2
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
<b>39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement</b>	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	1,25
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	14,16
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	

32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	1 200 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	300 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	300 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	



<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO08 - Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	724,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	396,00
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	131,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	15,00

<b>I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI</b>	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - Axe 1: Investir Pour Une Région De La Connaissance, Entreprenante, Dynamique Et Ouverte Sur L'Europe Dans Le Cadre Des Orientations Stratégiques De La Sri-Si
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
<b>3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier</b>	<b>03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)</b>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	3 500 000,00
<b>4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier</b>	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	24 mars 2015
<b>31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers</b>	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà	

commencé?	
<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
5. Nom de l'instrument financier	<b>Fonds de garantie FEDER Développement/transmission Hauts-de-France (NP24926)</b>
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	EPIC BPIfrance 27-31 Avenue du Général Leclerc 94710 Maisons Alfort
<b>7. modalités de mise en œuvre</b>	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution à un autre organisme de droit public ou privé
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
<b>9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013</b>	
9.0.1. Prêts ( $\geq 25\ 000$ EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits ( $< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Oui
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes	Bloc financier séparé

fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Banque ou établissement public
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	EPIC BPIfrance
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	27-31 Avenue du Général Leclerc 94710 Maisons Alfort
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Attribution directe d'un marché à des banques ou établissements publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	18 févr. 2020
<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	5 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	3 500 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	3 500 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	2 375 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	875 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	875 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	1 500 000,00

15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	1 500 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	83 005,74
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	83 005,74
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
<b>V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier</b>	<b>Fonds régional FEDER Hauts-de-France</b>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Garantie
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	4 794 066,80
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	3 355 846,76
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	4 699 186,80
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	3 289 430,76
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	3 289 430,76
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	1 409 756,04
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
26. Valeur totale des prêts effectivement payés aux bénéficiaires finaux en lien avec les contrats de garantie signés (en EUR)	43 809 968,00
26.1. Valeur totale des nouveaux instruments de financement par	

l'emprunt créés par l'initiative PME [art. 39, paragraphe 10, point b) du RPDC]	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	104
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	101
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	48
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	48
29.2.1. dont micro-entreprises	10
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
<b>39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement</b>	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	7,14
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	12,87
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	23 366,80
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00

36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	1 500 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	1 500 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	1 500 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO08 - Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	42,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	837,00
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien</b>

41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	45,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	38,00

**I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]**

**1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI**

1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - Axe 1: Investir Pour Une Région De La Connaissance, Entreprenante, Dynamique Et Ouverte Sur L'Europe Dans Le Cadre Des Orientations Stratégiques De La Sri-Si
---	---

2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
---	-------

3. <i>Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier</i>	<i>03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)</i>
---	--

3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	3 500 000,00
---	--------------

**4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier**

4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
---	--

30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	12 juin 2020
---	--------------

**31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers**

31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	
---	--

**II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]**

5. Nom de l'instrument financier	Fonds de prêts Rebond FEDER Hauts-de-France (NP27273)
----------------------------------	---

6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et	EPIC BPIfrance
--	----------------

ville)	27-31 Avenue du Général Leclerc 94710 Maisons Alfort
<b>7. modalités de mise en œuvre</b>	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution à un autre organisme de droit public ou privé
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
<b>9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013</b>	
9.0.1. Prêts ( $\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ( $< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	



11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Banque ou établissement public
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	EPIC BPIfrance
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	27-31 Avenue du Général Leclerc 94710 Maisons Alfort
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Attribution directe d'un marché à des banques ou établissements publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	10 août 2020
<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	9 275 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	3 500 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	3 500 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	9 275 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	3 500 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	3 500 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	5 775 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	5 775 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00

17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
<b>V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier</b>	<b>Prêt Rebond FEDER</b>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	9 180 000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	3 464 150,94
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	9 180 000,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	3 464 150,94
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	3 464 150,94
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	5 715 849,06
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	76
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	76
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	74
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	74
29.2.1. dont micro-entreprises	39
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	

33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	5 715 849,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	5 715 849,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
<b>39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement</b>	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	2,65
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	2,65
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00

37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	5 775 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	5 775 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	5 775 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
<b>IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<i>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</i>	<i>CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	60,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	74,00

<b>I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI</b>	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - Axe 1: Investir Pour Une Région De La Connaissance, Entrepreneuriale, Dynamique Et Ouverte Sur

	L'Europe Dans Le Cadre Des Orientations Stratégiques De La Sri-Si
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
<b>3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier</b>	<b>03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)</b>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	15 000 000,00
<b>4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier</b>	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	24 mars 2015
<b>31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers</b>	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
5. Nom de l'instrument financier	<b>NFA (NP34)</b>
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Conseil Régional Hauts de France 151 boulevard du Président Hoover 59 555 lille cedex
<b>7. modalités de mise en œuvre</b>	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à	

l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
<b>9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013</b>	
9.0.1. Prêts ( $\geq 25\ 000$ EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits ( $< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	siparex
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	90 rue de Paris 59 000 lille
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	ordonnance de 2005
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	18 déc. 2015

<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	20 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	15 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	15 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	10 000 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	7 500 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	7 500 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	2 500 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	2 500 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	1 940 022,95
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	1 154 905,58
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	785 117,37
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
<b>V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier</b>	<b>Pas de nom</b>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	18 697 275,91
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	14 022 956,93

25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	18 697 275,91
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	18 697 276,61
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	18 697 276,61
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	6 474 318,98
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	137
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	100
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	100
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	100
29.2.1. dont micro-entreprises	64
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	4 674 318,98
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	4 674 318,98
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement</b>	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	2,67
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	1,09
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	18 697 275,91
<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	



32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	65 044,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	449 038,89
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	449 038,89
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	5 000 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	5 000 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	5 000 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	

<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	80,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	57,00

<b>I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI</b>	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	9 - REACT EU
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
<b>3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier</b>	<b>13 - Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie</b>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	3 500 000,00
<b>4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier</b>	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	24 mars 2015
<b>31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers</b>	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
5. Nom de l'instrument financier	NFA React'EU (NP31734)
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Conseil Régional Hauts de France 151 boulevard du Président Hoover 59 555 lille cedex
<b>7. modalités de mise en œuvre</b>	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou	Non

indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
<b>9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013</b>	
9.0.1. Prêts ( $\geq 25\ 000$ EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits ( $< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État	Organisme de droit public ou de droit privé

membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	siparex
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	90 rue de Paris 59 000 lille
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Choix conformément aux règles de la directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	22 oct. 2021
<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	4 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	3 500 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	3 500 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE)	

n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
<b>V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans	

l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	

<b>I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI</b>	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - Axe 1: Investir Pour Une Région De La Connaissance, Entreprenante, Dynamique Et Ouverte Sur L'Europe Dans Le Cadre Des Orientations Stratégiques De La Sri-Si
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
<b>3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier</b>	<b>01 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation</b>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	8 000 000,00
<b>4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier</b>	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	24 mars 2015
<b>31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers</b>	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	

5. Nom de l'instrument financier	<b>Prêt FEDER Innovation (1b) (NP17100)</b>
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	EPIC BPIfrance 27-31 Avenue du Général Leclerc 94710 Maisons Alfort
<b>7. modalités de mise en œuvre</b>	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
<b>9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013</b>	
9.0.1. Prêts ( $\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ( $< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de</b>	

<b>l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	EPIC BPIfrance
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	27-31 Avenue du Général Leclerc 94710 Maisons Alfort
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Coopération inter-administrative
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	3 août 2018
<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	16 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	8 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	8 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	8 000 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	4 000 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	4 000 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	4 000 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	0,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	4 000 000,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du	39 190,00



programme (en EUR)	
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	39 190,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
<b>V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier</b>	<b>Pas de nom</b>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	10 350 000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	5 175 000,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	8 644 000,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	4 322 000,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	4 322 000,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	4 322 000,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	14
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	14
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	14
29.1. dont grandes entreprises	4
29.2. dont PME	10
29.2.1. dont micro-entreprises	2
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0

29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	29 107 801,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	5 175 000,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	23 932 801,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
<b>39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement</b>	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	4,00
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	7,70
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	111 500,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	111 500,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à	0,00

l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	8 000 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	4 000 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	4 000 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
<b>IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	40,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	14,00
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO27 - Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	17 328 202,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de	3 252 000,00

l'indicateur de réalisation	
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	2,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO08 - Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	120,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	418,00
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	9,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	7,00

<b>I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI</b>	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	3 - Axe 3: Conduire la transition énergétique en région Nord-Pas de Calais
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER

<b>3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier</b>	<b>04 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans tous les secteurs</b>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	3 000 000,00
<b>4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier</b>	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	28 sept. 2015
<b>31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers</b>	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
5. Nom de l'instrument financier	<b>Prêt FEDER Innovation (4f) (NP17101)</b>
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	EPIC BPI France 27-31 Avenue du Général Leclerc 94710 Maisons Alfort
<b>7. modalités de mise en œuvre</b>	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
<b>9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013</b>	
9.0.1. Prêts ( $\geq$ 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non

9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	EPIC BPI France
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	27-31 Avenue du Général Leclerc 94710 Maisons Alfort
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Coopération inter-administrative
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	3 août 2018
<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	6 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	3 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	3 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00

14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	3 000 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 500 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 500 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	1 500 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	1 500 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	22 723,40
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	22 723,40
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
<b>V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier</b>	<b>Prêt FEDER Innovation</b>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	5 120 000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 560 000,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	4 096 000,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 048 000,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	2 048 000,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00

25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	2 048 000,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	8
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	8
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	8
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	8
29.2.1. dont micro-entreprises	2
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	12 410 884,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	2 560 000,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	9 850 884,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement</b>	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	4,00
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	7,01
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de	



référence, date de la liquidation.	
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	3 000 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	1 500 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	1 500 000,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
<b>IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO27 - Recherche et innovation: investissements</b>

	<i>privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	6 000 000,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	8 134 828,00
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	15,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	8,00

<b>I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI</b>	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	9 - REACT EU
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	
<b>4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier</b>	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	
<b>31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers</b>	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	
<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
5. Nom de l'instrument financier	<b>REV3 CAPITAL React'Eu (NP33178)</b>
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	
<b>7. modalités de mise en œuvre</b>	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou	Accomplissement

transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	direct des tâches d'exécution, dans le cas d'un instrument financier consistant uniquement en prêts ou garanties [conformément à l'article 38, paragraphe 4, point d), du RPDC]
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	
<b>9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013</b>	
9.0.1. Prêts ( $\geq 25\ 000$ EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits ( $< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement	

public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du	

règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
<b>V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	

38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	

Non validé

**9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE**

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Non validé

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Non validé



**10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**10.1. Grands projets**

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
Le centre NAUSICAA					2015, T2		2016, T1	2018, T4	4 - 6c					

Non validé

**Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face**

--

Non validé

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

--

Non validé

## 10.2. Plans d'action communs

### Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Non validé

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Non validé

**Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face**

--

Non validé

## PARTIE B

### RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### 11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

##### 11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - Axe 1: Investir Pour Une Région De La Connaissance, Entreprenante, Dynamique Et Ouverte Sur L'Europe Dans Le Cadre Des Orientations Stratégiques De La Sri-Si
-----------------	---

--

Axe prioritaire	10 - Axe 10: Assistance technique FEDER REACT EU
-----------------	--

--

Axe prioritaire	2 - Axe 2 : Accompagner la transformation de la société régionale et la transition énergétique à travers le développement des usages et services numériques d'intérêt public
-----------------	--

--

Axe prioritaire	3 - Axe 3: Conduire la transition énergétique en région Nord-Pas de Calais
-----------------	--

--

Axe prioritaire	4 - Axe 4: Accroître la capacité du Nord-Pas de Calais à s'adapter aux changements tout en améliorant son attractivité et sa visibilité.
-----------------	--

--

Axe prioritaire	5 - Axe 5: Agir pour l'insertion des jeunes NEETs (IEJ)
-----------------	---

--

Axe prioritaire	6 - Axe 6 : Investir dans l'éducation et la formation tout au long de la vie
-----------------	--

--

Axe prioritaire	7 - Axe 7: Assistance technique FEDER
-----------------	---------------------------------------

--

Axe prioritaire	8 - Axe 8: Assistance technique FSE
-----------------	-------------------------------------

--

Axe prioritaire	9 - REACT EU
-----------------	--------------

--

**11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]**

--

**11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]**

--

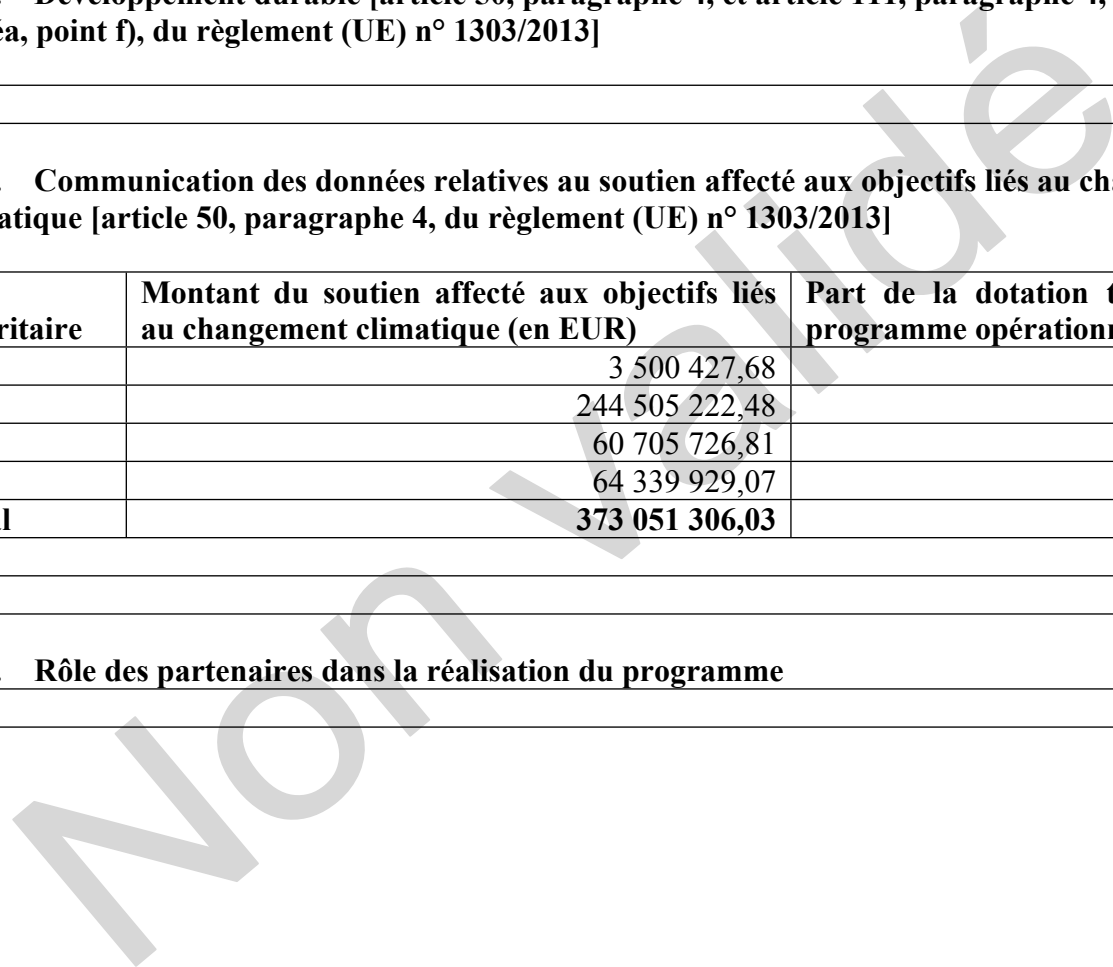
**11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
1	3 500 427,68	1,70%
3	244 505 222,48	95,18%
4	60 705 726,81	37,59%
9	64 339 929,07	37,06%
<b>Total</b>	<b>373 051 306,03</b>	<b>35,91%</b>

--

**11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme**

--





**12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

**12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations**

--

Non validé

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

Non validé

**12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication**

--

Non validé

**13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

Non validé

**14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel**

**14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds**

**14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales**

**14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes**

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

**14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant**

**14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées**

Non validé

Non validé

**16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

Non validé



**17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

Non validé

**18. INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [ARTICLE 19, PARAGRAPHERS 4 ET 6, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1304/2013 (LE CAS ÉCHÉANT)]**

Le rapport présenté en 2019 doit présenter et évaluer la qualité des offres d'emploi reçues par les participants à l'IEJ, y compris les jeunes défavorisés, les jeunes issus de communautés marginalisées et les jeunes qui ont quitté le système éducatif sans qualifications. Le rapport doit présenter et évaluer les progrès qu'ils ont accomplis en matière de formation permanente, dans la recherche d'un emploi durable et décent ou le suivi d'un apprentissage ou d'un stage de qualité.

Le rapport doit présenter les principaux résultats des évaluations concernant l'efficacité, l'efficience et l'impact de la contribution conjointe du Fonds social européen et des fonds spéciaux alloués à l'IEJ, notamment pour la mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse.

--

Non validé

Non validé

## DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
----------------------	------------------	------------------	------------------	----------------------------	----------	--------------	------------

Non validé

## RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre n'a pas pu être validée. Veuillez rectifier les erreurs.
Erreur	2.31	Les valeurs annuelles (hommes et femmes) dans le tableau 2A ne doivent pas être vides jusqu'à l'année de référence: [CR03.6.10iii.ESF.T, CR09.6.9iv.ESF.T, CR04.6.10iii.ESF.T, CR01.6.10iii.ESF.T, CR02.6.10iii.ESF.T, CR05.6.10iii.ESF.T, CR04.6.10iii.ESF.T, CR04.6.9iv.ESF.T, CR09.6.10iii.ESF.T, CR06.6.10iii.ESF.T, CR02.6.9iv.ESF.T, CR03.6.10iii.ESF.T, CR06.6.9iv.ESF.T, CR07.6.10iii.ESF.T, CR01.6.9iv.ESF.T, CR07.6.9iv.ESF.T, CR03.6.9iv.ESF.T, CR08.6.10iii.ESF.T, CR03.6.10iii.ESF.T, CR08.6.9iv.ESF.T, CR05.6.9iv.ESF.T]
Erreur	2.32	Les valeurs annuelles (hommes et femmes) dans le tableau 2B ne doivent pas être vides jusqu'à l'année de référence: [CR04.5.8ii, CR09.5.8ii, CR05.5.8ii, CR05.5.8ii, CR04.5.8ii, CR07.5.8ii, CR02.5.8ii, CR03.5.8ii, CR07.5.8ii, CR09.5.8ii, CR02.5.8ii, CR11.5.8ii, CR06.5.8ii, CR01.5.8ii, CR12.5.8ii, CR10.5.8ii, CR03.5.8ii, CR08.5.8ii, CR01.5.8ii, CR08.5.8ii, CR06.5.8ii]
Erreur	2.33	Les valeurs annuelles (hommes et femmes) dans le tableau 4A ne doivent pas être vides jusqu'à l'année de référence pour les indicateurs de réalisation communs (CO01-CO11, CO15-CO19): [CO11.6.9iv-ESF.T, CO05.6.9iv-ESF.T, CO18.6.10iii-ESF.T, CO02.5.8ii-YEI, CO10.5.8ii-YEI, CO16.5.8ii-YEI, CO19.6.9iv-ESF.T, CO15.6.9iv-ESF.T, CO08.6.9iv-ESF.T, CO15.6.10iii-ESF.T, CO02.6.10iii-ESF.T, CO15.5.8ii-YEI, CO05.6.10iii-ESF.T, CO17.6.9iv-ESF.T, CO11.5.8ii-YEI, CO09.5.8ii-YEI, CO04.6.10iii-ESF.T, CO07.6.9iv-ESF.T, CO17.5.8ii-YEI, CO19.5.8ii-YEI, CO19.6.10iii-ESF.T, CO03.5.8ii-YEI, CO03.6.9iv-ESF.T, CO01.6.9iv-ESF.T, CO04.6.9iv-ESF.T, CO10.6.10iii-ESF.T, CO09.6.10iii-ESF.T, CO02.6.9iv-ESF.T, CO17.6.10iii-ESF.T, CO06.5.8ii-YEI, CO07.6.10iii-ESF.T, CO03.6.10iii-ESF.T, CO16.6.10iii-ESF.T, CO08.6.10iii-ESF.T, CO16.6.9iv-ESF.T, CO04.5.8ii-YEI, CO10.6.9iv-ESF.T, CO01.5.8ii-YEI, CO06.6.10iii-ESF.T, CO18.6.9iv-ESF.T, CO06.6.9iv-ESF.T, CO18.5.8ii-YEI, CO11.6.10iii-ESF.T, CO09.6.9iv-ESF.T, CO01.6.10iii-ESF.T]
Erreur	2.34	Les valeurs totales dans le tableau 4A ne doivent pas être vides jusqu'à l'année de référence pour les indicateurs de réalisation communs (CO20-CO23): [CO20.6.9iv-ESF.T, CO22.6.9iv-ESF.T, CO21.6.10iii-ESF.T, CO23.6.9iv-ESF.T, CO20.6.10iii-ESF.T, CO21.6.9iv-ESF.T, CO22.6.10iii-ESF.T, CO23.6.10iii-ESF.T]
Erreur	2.62	Le tableau 12 relatif aux grands projets ne contient pas tous les grands projets (compte tenu du CCI) liés à ce programme (Le centre NAUSICAA) ou tous les champs obligatoires ne sont pas renseignés.
Erreur	2.66	Dans les instruments financiers, pour Fonds de fonds et Fonds spécifique, l'élément 31.1 doit être vrai lorsque l'élément 13 est renseigné et vice versa: instrument financier «Fonds de garantie FEDER Développement/transmission Hauts-de-France (NP24926)».
Erreur	2.66	Dans les instruments financiers, pour Fonds de fonds et Fonds spécifique, l'élément 31.1 doit être vrai lorsque l'élément 13 est renseigné et vice versa: instrument financier «Fonds de prêts Rebond FEDER Hauts-de-France (NP27273)».
Erreur	2.78	Dans les instruments financiers, pour Fonds spécifique/Fonds de fonds, Fonds spécifique et Autorité de gestion, l'élément 25.1 doit être <= à l'élément 24.1: instrument financier «NFA (NP34)», produit financier «Pas de nom» - 18 697 276,61 > 14 022 956,93.
Erreur	2.93	La colonne Total annuel pour les indicateurs de résultat qualitatifs du Tableau 2C avec une «Unité de mesure de l'indicateur» définie sur «Taux» et un «Indicateur de réalisation» sélectionné, ou avec une «Unité de mesure de l'indicateur» définie sur «Nombre», doit être renseignée jusqu'à l'année de référence: [6.10iii.ESF.rs1a6, 8.1.rs1a8, 6.10iii.ESF.COVID].
Erreur	2.94.1	Les colonnes de données annuelles du tableau 3A pour les indicateurs de réalisation doivent être renseignées jusqu'à l'année de référence: [7.F.ra2a7, 7.S.ra2a7].
Erreur	2.96	La colonne Total annuel du tableau 4B pour les indicateurs de réalisation doit être renseignée jusqu'à l'année de référence: [5.8ii-YEI..Ra1a5, 8...ra1a8, 8...ra2a8, 5.8ii-YEI..6, 6.9iv-ESF.T.CV30].
Erreur	2.97.1	Les colonnes de données annuelles du tableau 5 doivent être renseignées jusqu'à l'année de référence: [3.F.ifa3, 4.F.IF A4, 5.F.IF A5, 2.F.ifa2, 1.F.ifa1, 6.F.ifa6].
Erreur	2.98	Les colonnes de montants 1 et 3 du tableau 10 doivent être renseignées lorsque le FSE est référencé.
Erreur	2.101	Le tableau 8 doit contenir un enregistrement par axe prioritaire/utilisation du financement croisé pour chaque axe prioritaire (1) couvrant le FEDER et/ou le FSE. Si un AP couvre à la fois le FSE et le FEDER, deux enregistrements sont nécessaires.
Erreur	2.101	Le tableau 8 doit contenir un enregistrement par axe prioritaire/utilisation du financement croisé pour chaque axe prioritaire (10) couvrant le FEDER et/ou le FSE. Si un AP couvre à la fois le FSE et le FEDER, deux enregistrements sont nécessaires.
Erreur	2.101	Le tableau 8 doit contenir un enregistrement par axe prioritaire/utilisation du financement croisé pour chaque axe prioritaire (2) couvrant le FEDER et/ou le FSE. Si un AP couvre à la fois le FSE et le FEDER, deux enregistrements sont nécessaires.
Erreur	2.101	Le tableau 8 doit contenir un enregistrement par axe prioritaire/utilisation du financement croisé pour chaque axe prioritaire (3) couvrant le FEDER et/ou le FSE. Si un AP couvre à la fois le FSE et le FEDER, deux enregistrements sont nécessaires.
Erreur	2.101	Le tableau 8 doit contenir un enregistrement par axe prioritaire/utilisation du financement croisé pour chaque axe prioritaire (4) couvrant le FEDER et/ou le FSE. Si un AP couvre à la fois le FSE et le FEDER, deux enregistrements sont nécessaires.
Erreur	2.101	Le tableau 8 doit contenir un enregistrement par axe prioritaire/utilisation du financement croisé pour chaque axe prioritaire (6) couvrant le FEDER et/ou le FSE. Si un AP couvre à la fois le FSE et le FEDER, deux enregistrements sont nécessaires.
Erreur	2.101	Le tableau 8 doit contenir un enregistrement par axe prioritaire/utilisation du financement croisé pour chaque axe prioritaire (7) couvrant le FEDER et/ou le FSE. Si un AP couvre à la fois le FSE et le FEDER, deux enregistrements sont nécessaires.
Erreur	2.101	Le tableau 8 doit contenir un enregistrement par axe prioritaire/utilisation du financement croisé pour chaque axe prioritaire (8) couvrant le FEDER et/ou le FSE. Si un AP couvre à la fois le FSE et le FEDER, deux enregistrements sont nécessaires.
Erreur	2.101	Le tableau 8 doit contenir un enregistrement par axe prioritaire/utilisation du financement croisé pour chaque axe prioritaire (9) couvrant le FEDER et/ou le FSE. Si un AP couvre à la fois le FSE et le FEDER, deux enregistrements sont nécessaires.
Erreur	2.102	Le tableau 9 doit contenir un enregistrement pour chaque axe prioritaire (1) référant le FEDER et/ou le Fonds de cohésion (= 1 enregistrement par AP).
Erreur	2.102	Le tableau 9 doit contenir un enregistrement pour chaque axe prioritaire (10) référant le FEDER et/ou le Fonds de cohésion (= 1 enregistrement par AP).
Erreur	2.102	Le tableau 9 doit contenir un enregistrement pour chaque axe prioritaire (2) référant le FEDER et/ou le Fonds de cohésion (= 1 enregistrement par AP).

Gravité	Code	Messages
Erreur	2.102	Le tableau 9 doit contenir un enregistrement pour chaque axe prioritaire (3) référant le FEDER et/ou le Fonds de cohésion (= 1 enregistrement par AP).
Erreur	2.102	Le tableau 9 doit contenir un enregistrement pour chaque axe prioritaire (4) référant le FEDER et/ou le Fonds de cohésion (= 1 enregistrement par AP).
Erreur	2.102	Le tableau 9 doit contenir un enregistrement pour chaque axe prioritaire (7) référant le FEDER et/ou le Fonds de cohésion (= 1 enregistrement par AP).
Erreur	2.102	Le tableau 9 doit contenir un enregistrement pour chaque axe prioritaire (9) référant le FEDER et/ou le Fonds de cohésion (= 1 enregistrement par AP).
Erreur	2.103	Dans les instruments financiers, pour Fonds spécifique/Fonds de fonds, Fonds spécifique et Autorité de gestion, lorsque la valeur de l'élément 29.2.1 n'est pas nulle, elle doit être <= à celle de l'élément 29.2: instrument financier «FAG ITI (NP12099)», produit financier «Pas de nom» - 659,00 > 0,00.
Erreur	2.176	Un résumé à l'intention des citoyens (IR.CIT) devrait être chargé dans la version de travail 0.
Avertissement	2.19	Instrument financier [BPI - Prêt Feder Innovation React'Eu (NP31394)] : La somme [0,00] de tous les montants (3.1) de Objectif thématique doit être égale à 14.1 : 2 000 000,00
Avertissement	2.28	Instruments financiers FAG ITI (NP12099), [Pas de nom]: 25 doit être égal à 25.1 + 25.2 + 25.3
Avertissement	2.28	Instruments financiers Fonds de garantie Développement & Innovation (NP24870), [Pas de nom]: 25 doit être égal à 25.1 + 25.2 + 25.3
Avertissement	2.28	Instruments financiers NFA (NP34), [Pas de nom]: 25 doit être égal à 25.1 + 25.2 + 25.3
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1, indicateur: rs1a1, catégorie de région: T, année: 2014 (5 940,00 < 5 977,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1, indicateur: rs2a1, catégorie de région: T, année: 2014 (111,00 < 222,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1, indicateur: rs2a1, catégorie de région: T, année: 2015 (147,00 < 222,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1, indicateur: rs2a1, catégorie de région: T, année: 2016 (86,00 < 222,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1, indicateur: rs2a1, catégorie de région: T, année: 2017 (73,00 < 222,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1, indicateur: rs2a1, catégorie de région: T, année: 2018 (43,00 < 222,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1, indicateur: rs2a1, catégorie de région: T, année: 2019 (47,00 < 222,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1, indicateur: rs2a1, catégorie de région: T, année: 2020 (47,00 < 222,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1, indicateur: rs2a1, catégorie de région: T, année: 2021 (47,00 < 222,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 4, indicateur: rs5a1, catégorie de région: T, année: 2014 (12,60 < 16,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 4, indicateur: rs5a1, catégorie de région: T, année: 2015 (11,10 < 16,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 4, indicateur: rs5a1, catégorie de région: T, année: 2016 (10,60 < 16,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 4, indicateur: rs5a1, catégorie de région: T, année: 2018 (13,00 < 16,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 4, indicateur: rs5a1, catégorie de région: T, année: 2019 (14,10 < 16,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 2c, objectif spécifique: 1, indicateur: rs1a2, catégorie de région: T, année: 2015 (73,00 < 75,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: 4, indicateur: rs4a3, catégorie de région: T, année: 2019 (120 000,00 < 283 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: 4, indicateur: rs5a3, catégorie de région: T, année: 2014 (9 029,00 < 9 300,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: 4, indicateur: rs5a3, catégorie de région: T, année: 2015 (9 298,00 < 9 300,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: 4, indicateur: rs5a3, catégorie de région: T, année: 2016 (8 905,00 < 9 300,00). Veuillez vérifier.





















Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 350,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO29, catégorie de région: T, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 397,25 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: 13i, indicateur: CV24, catégorie de région: , année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 398,35 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4b, indicateur: CO34, catégorie de région: T, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 413,27 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 703,92 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO05, catégorie de région: T, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 783,33 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO28, catégorie de région: T, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 900,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO28, catégorie de région: T, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 972,07 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: 13i, indicateur: CV4C, catégorie de région: , année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: 13i, indicateur: cv4b, catégorie de région: , année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 101,87 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 2c, indicateur: ra1a2, catégorie de région: T, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 103,37 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4f, indicateur: CO24, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 105,88 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO28, catégorie de région: T, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 114,31 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 2c, indicateur: ra1a2, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 117,50 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO28, catégorie de région: T, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 137,27 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO05, catégorie de région: T, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 162,60 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: 13i, indicateur: CV4, catégorie de région: , année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 169,73 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO05, catégorie de région: T, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 564,63 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: 13i, indicateur: CV4D, catégorie de région: , année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 8 762 886,60 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: CO27, catégorie de région: T, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.63	Dans les instruments financiers, pour Fonds de fonds, Fonds spécifique et Autorité de gestion, au moins un Fonds (= élément 2) doit être sélectionné: instrument financier «REV3 CAPITAL React'Eu (NP33178)».
Avertissement	2.64	Dans les instruments financiers, pour Fonds de fonds, Fonds spécifique et Autorité de gestion, au moins un objectif thématique (= élément 3) doit être sélectionné: instrument financier «BPI - Prêt Feder Innovation React'Eu (NP31394)».
Avertissement	2.64	Dans les instruments financiers, pour Fonds de fonds, Fonds spécifique et Autorité de gestion, au moins un objectif thématique (= élément 3) doit être sélectionné: instrument financier «REV3 CAPITAL React'Eu (NP33178)».
Avertissement	2.72	Dans les instruments financiers, pour Fonds de fonds, Fonds spécifique/Fonds de fonds et Fonds spécifique, l'élément 38.2 doit être <= à l'élément 38.1: instrument financier «CAP 3ème Révolution Industriel (NP5784+5783)» - 12 799 500,00 > 5 000 000,00.
Avertissement	2.74.1	Dans les instruments financiers, pour Fonds de fonds, Fonds spécifique/Fonds de fonds et Fonds spécifique, l'élément 38.2.1 doit être >= à l'élément 15.2.1: instrument financier «Prêt FEDER Innovation (4f) (NP17101)» - 0,00 < 1 500 000,00.
Avertissement	2.83.1	Dans les instruments financiers, pour Fonds spécifique/Fonds de fonds, Fonds spécifique et Autorité de gestion, l'élément 38.3.1 doit être >= à l'élément 25.2: instrument financier «Fonds de prêts Rebond FEDER Hauts-de-France (NP27273)», produit financier «Prêt Rebond FEDER» - 5 715 849,00 < 5 715 849,06.
Avertissement	2.83.1	Dans les instruments financiers, pour Fonds spécifique/Fonds de fonds, Fonds spécifique et Autorité de gestion, l'élément 38.3.1 doit être >= à l'élément 25.2: instrument financier «NFA (NP34)», produit financier «Pas de nom» - 0,00 < 6 474 318,98.



Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.85	Dans les instruments financiers, avec l'option Garantie, pour Fonds spécifique/Fonds de fonds, Fonds spécifique et Autorité de gestion, lorsque l'élément 25 est > à 0, l'élément 26 doit être > à 0: instrument financier «FAG ITI (NP12099)», produit financier «Pas de nom».
Avertissement	2.87.2	Dans les instruments financiers, pour Fonds spécifique/Fonds de fonds, Fonds spécifique et Autorité de gestion, il convient de sélectionner au moins un indicateur de réalisation (41): instrument financier «BPI - Prêt Feder Innovation React'Eu (NP31394)».
Avertissement	2.87.2	Dans les instruments financiers, pour Fonds spécifique/Fonds de fonds, Fonds spécifique et Autorité de gestion, il convient de sélectionner au moins un indicateur de réalisation (41): instrument financier «NFA React'EU (NP31734)».
Avertissement	2.87.2	Dans les instruments financiers, pour Fonds spécifique/Fonds de fonds, Fonds spécifique et Autorité de gestion, il convient de sélectionner au moins un indicateur de réalisation (41): instrument financier «REV3 CAPITAL React'Eu (NP33178)».
Avertissement	2.108	Aucune date d'achèvement de l'évaluation ex ante (élément 30) n'a été renseignée, ce qui indique qu'elle n'est pas encore finalisée. Étant donné l'absence de date dans le rapport de l'année précédente également, une explication des retards pourrait se justifier. Instrument financier: REV3 CAPITAL React'Eu (NP33178)
Avertissement	2.131	La somme des éléments 15 du Fonds de fonds et du Fonds spécifique doit être >= à la somme du «Montant total des contributions du programme aux instruments financiers» figurant à l'appendice 1 de la dernière demande de paiement présentée au cours de l'année de référence, pour l'axe prioritaire visé à l'élément 1.1 et pour les Fonds concernés spécifiés à l'élément 2. Axe prioritaire: 1, somme des éléments 15: 33 250 000,00, montant total des contributions aux instruments financiers dans la dernière demande de paiement: 35 318 750,00.
Avertissement	2.132	L'élément 17 ne doit pas être nul. Les coûts et frais de gestion payés doivent être déclarés même s'ils ne sont pas encore inclus dans les demandes de paiement. Seuls les montants non payés au moyen des ressources du programme sont à exclure. Instrument financier: BPI - Prêt Feder Innovation React'Eu (NP31394).
Avertissement	2.132	L'élément 17 ne doit pas être nul. Les coûts et frais de gestion payés doivent être déclarés même s'ils ne sont pas encore inclus dans les demandes de paiement. Seuls les montants non payés au moyen des ressources du programme sont à exclure. Instrument financier: NFA React'EU (NP31734).
Avertissement	2.132	L'élément 17 ne doit pas être nul. Les coûts et frais de gestion payés doivent être déclarés même s'ils ne sont pas encore inclus dans les demandes de paiement. Seuls les montants non payés au moyen des ressources du programme sont à exclure. Instrument financier: REV3 CAPITAL React'Eu (NP33178).